BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
75 | 07
OCTOBRE 2020

« DU PAPIER À LA MONNAIE » HISTOIRE ET NUMISMATIQUE DU BILLET

Journée d'études de la SFN organisée par MM. Patrice BAUBEAU et Jérôme JAMBU, en partenariat avec la Monnaie de Paris et la Banque de France

Communicants et participants

M^mes^ et MM D. Antérion, P. Baubeau, M. Bidaux, M. Bompaire, A. Camus, J.-Cl. Camus, L. Calmels, G. Carré, Br. Collin, M. Daspre, P. Denis, R. Di Battista, S. Estiot, V. Flandreau, C. Grandjean, J. Hymans, J. Jambu, A. Janiak, L. Jankowski, D. Jouyit, H. Le Pargneux, D. Leclercq, Ch. Leconte, J.-Y. Lemerle, A. Manas, Fr. Mireur, M. Muszynski, S. Nieto-Pelletier, L. Piera, L. Pons, F. Reuzé, F. Rolland, N. Ruer, Ph. Schiesser, Y. Zhu.

Illustration de couverture
Lucien Jonas, esquisse pour le 500 francs « Colbert », *Derrière la flotte je vois le monde*, Paris, 4-7 septembre 1939 (Collections de la Banque de France, don de Jacques et Jean-Claude Jonas).

BULLETIN | 75 | 07
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE | OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

197 **Catherine GRANDJEAN**
Allocution inaugurale

198 **Jérôme JAMBU**
Les colonies à rebours de la métropole :
l'émission d'un billet sur le Trésor à la Martinique en 1759

205 **Louis PONS**
Les billets de confiance en Aveyron : émissions, usages et régulation
des petites monnaies de papier sous la Révolution (1791-1792)

211 **Guillaume CARRÉ**
Les émissions privées de papier-monnaie dans le Japon des Tokugawa.
Les archives de la maison Tomiyama (première moitié du XVIIe siècle)

218 **Patrice BAUBEAU**
Une drôle d'espèce : l'assimilation progressive du papier de monnaie
à de la monnaie de papier en France, 1847-1936

226 **Mathieu BIDAUX**
La sécurité des billets de la Banque de France à l'épreuve de la lithographie

234 **Jean-Claude CAMUS**
Le billet de 500 francs type 1943 « Colbert » non émis.
Motivations et empêchements

240 **Yuqing ZHU**
« Papier-monnaie français » en Chine moderne :
les billets bancaires émis par la Banque industrielle de Chine (1913-1921)

245 **Michel MUSZYNSKI**
Les « réformes » surprises de l'après-guerre en URSS et en France

254 **Arnaud MANAS**
Conclusions

256 **Dominique ANTÉRION, Axelle JANIAK**
Présentation du fonds et perspectives de recherches
de la collection de monnaies-papier de la Monnaie de Paris

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 07 NOVEMBRE 2020 - 14h00 - par visioconférence
SAMEDI 05 DÉCEMBRE 2020 - 14h00 - par visioconférence

Catherine GRANDJEAN*

Allocution inaugurale

Chers collègues et amis,

C'est pour moi, un grand plaisir et un honneur que d'ouvrir au nom de la Société française de numismatique cette journée d'étude finalement maintenue, comme nos autres activités depuis la rentrée de septembre, malgré la situation sanitaire, avec un public malheureusement bien restreint mais que la visioconférence a permis d'élargir à ceux qui en ont fait la demande.

Cette journée d'études est très prometteuse à en juger par la grande qualité du plateau d'intervenants choisis par le Conseil scientifique *ad hoc* dont je remercie ici les trois membres, Marc Bompaire, Lyce Jankowski et Arnaud Manas. Le choix des communications a été difficile tant les propositions étaient nombreuses et de qualité. La diversité des sujets retenus et des intervenants, dans la tradition de la SFN, laisse augurer des débats d'un grand intérêt.

Cela atteste l'intérêt du thème choisi par le CA de la SFN sur une proposition de Jérôme Jambu, qui, une nouvelle fois, a organisé de main de maître une belle journée numismatique, avec Patrice Baubeau, lui aussi membre de notre CA. Et cette fois, la journée a été organisée de concert avec Arnaud Manas, auquel la SFN doit beaucoup, bien qu'il n'en soit pas encore membre ! Je me réjouis de ce rapprochement entre notre société et la Banque de France, rapprochement qu'il conviendra de renforcer encore par des activités communes.

La Banque de France et la Monnaie de Paris nous offrent une journée dans des conditions matérielles excellentes et je les en remercie très vivement au nom de la SFN. Pour les membres de la SFN ici présents, c'est un grand plaisir que de traverser la Seine et de goûter à l'hospitalité de la Monnaie de Paris, qui fut le siège de notre société entre 1932 et 1945, avant qu'elle ne lie son destin à celui du Cabinet des Médailles. Dominique Antérion nous accueille ici, bien qu'il soit par ailleurs, comme ses collègues de la Monnaie, très investi ce week-end dans la Fête de la Science. De sa disponibilité et de la qualité de son accueil, je veux aussi le remercier au nom de la SFN, en espérant là aussi que cette journée d'études soit suivie d'autres manifestations communes.

L'organisation de cette journée d'études à la Monnaie de Paris est particulièrement bienvenue, puisqu'est conservée ici une très belle collection de billets, qui a donné lieu notamment à une exposition en 2018, à l'occasion du centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Depuis quelques années, l'intérêt est vif au sein de la SFN pour le papier monnaie, après une période moins faste, depuis les années 70 du siècle dernier. Auparavant, les publications de Raymond Habrekorn, mais aussi de Jean Lafaurie, avaient été nombreuses sur le sujet dans nos publications.

J'en terminerai en souhaitant plein succès aux organisateurs et aux autres communicants et en formant des vœux pour que cette journée d'étude suscite un intérêt plus vif encore pour le papier monnaie au sein de la SFN, avec à la clé des publications dans le *Bulletin de la Société française de numismatique* et dans la *Revue numismatique*.

* Présidente de la SFN.

Jérôme JAMBU*

Les colonies à rebours de la métropole : l'émission d'un billet sur le Trésor à la Martinique en 1759

Le 3 septembre 1759, le marquis François de Beauharnais de Beaumont, gouverneur général des Îles du Vent[1] (1756-1761), et le chevalier Pierre-Paul Le Mercier de La Rivière, intendant du même espace (1759-1762), rédigent une ordonnance portant création d'une forme de papier-monnaie pour la Martinique : des billets payables sur le Trésor colonial. Cette initiative locale et originale est connue par un imprimé conservé aux Archives Nationales d'Outre-Mer[2], auquel s'ajoute un modèle de billet demeuré vierge. Ces documents uniques, partiellement publiés[3] mais généralement mal compris[4], n'ont jamais fait l'objet d'une analyse et d'une étude qui permettent de comprendre les motivations et les conditions d'établissement d'un substitut de monnaie dans les Petites Antilles françaises. Témoignant de la disette monétaire et de la primauté des métaux étrangers, ces billets, qui rappellent d'autres expériences des colonies américaines, révèlent une certaine liberté monétaire antillaise, l'ingéniosité des décideurs locaux et l'influence des idées nouvelles pour trouver des solutions à des problèmes complexes et récurrents, faute de secours suffisants de la part de la monarchie.

Un contexte et un homme particuliers

La Martinique, comme l'ensemble des Petites Antilles sous domination française, connaît, en 1759, une conjoncture économique et financière particulièrement difficile. C'est l'année pour laquelle les archives nous ont laissé le plus grand nombre de mémoires sur la « situation désastreuse[5] » ou l'« état pitoïable[6] » de l'île. Le conflit contre l'Angleterre, connu sous le nom de guerre de Sept Ans (1756-1763), qui survient à peine dix ans après la précédente guerre navale franco-anglaise dans l'espace américain (1745-1748), l'a profondément isolée. Si la Martinique a fait l'objet d'un débarquement britannique qui échoua en janvier 1759, la Guadeloupe fut occupée par les Anglais au mois de mai.

L'invention dans ce contexte troublé d'un nouveau moyen de paiement est due à un personnage remarquable, sensible aux idées nouvelles véhiculées par le Siècle des Lumières. Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière, avocat, est un physiocrate qui rencontra Quesnay en 1757[7]. Intéressé par les colonies américaines et protégé par

* MCF Histoire moderne, Université de Lille, IRHiS - UMR CNRS 8529 ; jerome.jambu@univ-lille.fr

1. Les Îles du Vent françaises sont les Petites Antilles sous domination du royaume, de Saint-Christophe et Saint-Barthélemy au nord à la Grenade au sud.
2. ANOM, $C^{8B}10$, nº 107.
3. May 1978, p. 87-90 ; Marion 2000, p. 192-193 ; Herencia 2014.
4. Herencia 2014 commet par exemple une erreur de forme et de fond dès le choix du titre de sa notule puisqu'il ne s'agit pas d'une « tentative de battre monnaie », terminologie réservée à la fabrication des espèces métalliques.
5. *Mémoire du Conseil souverain de la Martinique sur la situation désastreuse dans laquelle se trouve la colonie*, 7 mars 1759 (ANOM, $C^{8A}62$, fº 259).
6. J.-B. Allot-Duclos, *Mémoire sur la situation générale de la Martinique*, juillet 1759 (ANOM, $C^{8A}62$, fº 355).
7. Gauthier 2004.

Madame de Pompadour, il réussit à se faire nommer intendant des Îles du Vent par le duc de Choiseul, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il s'installa à la Martinique en 1759 et en fut chassé par les Anglais en 1762[8]. Dès son arrivée, il tenta d'appliquer de nouvelles pratiques afin de développer l'économie îlienne : il fonda, par exemple, « une chambre mi-partie de commerce et d'agriculture » élue par le Conseil souverain et servant de conseil aux Administrateurs. Son *Mémoire sur la Martinique* transmis à Choiseul en septembre 1762, alors qu'il était de retour à Paris, participa à convaincre la France de récupérer ses « îles à sucre » lors de la signature de la paix en 1763, contre la cession du Canada au Royaume-Uni[9]. Disgracié par la suite, il publia à l'occasion de son exil son ouvrage le plus célèbre, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*[10].

Le Mercier cosigne l'ordonnance de création des billets sur le Trésor avec François de Beauharnais de Beaumont, célèbre *a posteriori* par son patronyme. Beauharnais était un aristocrate ayant fait ses armes dans la Marine, jusqu'à devenir capitaine de vaisseau (1751) et major des armées navales du département de Rochefort (1756), « l'arsenal des colonies ». Il a souvent voyagé à destination du Canada et de Saint-Domingue avant de devenir gouverneur des Îles du Vent (nommé en 1756 et en poste en 1757), alors que débutait la guerre de Sept Ans. Il repoussa la tentative d'invasion de la Martinique, siège de son gouvernorat, en janvier 1759, mais laissa envahir la Guadeloupe et fut rappelé en France en 1761, avant que la Martinique ne soit finalement prise en 1762. Militaire dévoué mais sans génie, peu porté sur les questions économiques et financières, il ne peut être à l'origine du projet : c'est Le Mercier de la Rivière qui lui a sans aucun doute soufflé l'idée de créer des billets tirés sur le Trésor colonial afin de résoudre la crise du manque de liquidités à laquelle ils faisaient face. Que l'apposition de la signature de l'intendant sur les billets ainsi créés ait été prévue, sans celle du gouverneur, le confirme.

Les Antilles françaises et le papier-monnaie

Les habitants des îles des Antilles pratiquaient régulièrement, depuis les débuts de la colonisation, les billets privés comme moyens de paiement. Thibault de Chanvallon expliquait ainsi en 1763 que l'on se contentait, à la Martinique, « de se donner crédit et débit sur des cartes », entendons sur des cartes à jouer qui servaient de support écrit aux dettes des particuliers[11]. L'utilisation de marchandises dans les échanges, ainsi que la volonté constante de la monarchie de ne pas y faire parvenir trop de numéraire métallique par esprit mercantiliste, explique ce phénomène. Le billet de sucre, adossé sur la production sucrière des habitants, était ainsi le billet à ordre le plus commun[12]. Les billets émis par la monarchie (« de l'État », « de monnoie », de la Banque de Law, etc.), n'y ont que très peu été introduits, voire pas du tout pour certains, leur existence éphémère expliquant pour partie qu'ils n'aient pas eu le temps d'atteindre les îles.

8. Il deviendra ensuite intendant pour la Martinique seule (1763-1764).
9. May 1978, p. 102-154.
10. Le Mercier de la Rivière 1767.
11. Chanvalon 1763, p. 266.
12. Jambu 2021, chapitres 2 et 7.

Au cours de la première moitié du XVIIIe siècle, la multiplication des échanges internationaux et l'augmentation des dépenses internes liées à la militarisation des colonies américaines ont souffert d'un manque croissant de numéraire. Des projets ont régulièrement été soumis par les autorités locales à la monarchie afin d'augmenter la masse monétaire en circulation, sans qu'ils ne trouvent d'écho favorable[13]. C'est ainsi que le Canada (à partir de 1685) et la Louisiane (à partir de 1735) inventèrent de leur propre chef la « monnaie de carte » bien connue[14]. L'État lui-même créa une monnaie de carte en Guyane en 1779[15].

C'est ainsi également que colonie de Saint-Domingue tenta, quinze ans avant la Martinique, de créer elle-aussi un moyen de paiement en papier, jusqu'à présent passé inaperçu. Par une ordonnance du 20 juillet 1744, l'intendant Maillart, constatant que trop d'espèces étaient exportées en France, que le Trésor colonial ne pouvait plus régler ses fournisseurs et qu'il accusait des retards de paiement de l'ordre d'un million et demi de livres coloniales, proposa « d'expédier des ordonnances sur les différents receveurs (des) droits, lesquelles étant acceptées volontairement par ceux à qui il est dû au trésor, seroient de même données par eux de gré à gré, à ceux à qui ils devront, lesquels devant eux-mêmes aux susdites caisses, lesdites ordonnances y seroient reçues pour comptant[16] ». Il décida de créer en conséquence 1300 billets ou *ordonnances* pour un montant de 150 000 livres, réparties en 100 billets de 300 livres, 200 de 200 livres, 600 de 100 livres et 400 de 50 livres (article 1). Afin de les sécuriser, il prévoyait l'utilisation d'un papier uniforme, l'écriture d'une seule main, l'apposition de sa signature, la numérotation des billets par le contrôleur de la Marine et par le trésorier principal, leur scellement par les armes du roi et les siennes, une contresignature par un des secrétaires de l'intendant (article 2). C'était un arsenal fourni contre la falsification, à quoi s'ajoutait la distribution à chaque receveur d'un modèle pour comparaison.

De telles initiatives ont toujours inquiété la métropole. Lorsque, par exemple, les négociants nantais apprirent en 1726 que les habitants de la Martinique voulaient y établir « une monnoie de papier » sous le titre de « billets de la colonie », ils s'empressèrent de dénoncer « ce mauvais genre d'espèces » au ministère[17]. Il semble qu'il s'agissait de rumeurs car aucun projet de cette nature ne nous est parvenu. Quoi qu'il en soit, les marchands se justifièrent en rappelant le précédent dramatique de la monnaie de carte canadienne :

> « La rareté de l'argent dans le Canada y avoit autrefois fait introduire cette manière de négocier avec des billets, qu'on appeloit argent de cartes, dans l'idée qu'on s'estoit formée de pouvoir faciliter aux habitants les moyens d'étandre leur commerce. Mais la pratique en a fait connoistre l'abus, de sorte qu'on a esté obligé de les supprimer, et de recourir à la bonne et véritable manière de négocier, soit payer par argent, ou échange de marchandises et denrées ».

13. Jambu 2021, chapitre 6.
14. Zay 1889 ; Mazard 1953, p. 14-25 ; Huckendubler 2006.
15. Zay 1892, p. 84-85.
16. *Ordonnance de monsieur l'intendant touchant la circulation d'une espèce de papier-monnaie*, Petit-Goave, 20 juillet 1744 (*Lois et constitutions*, III, p. 794-796).
17. Mémoire des négociants de Nantes sur les monnaies, 14 février 1726 (avec une cinquantaine de signataires, dont les Drouin) (ANOM, C^{8A}35, f^{o} 29).

Puis ils faisaient allusion à l'échec récent, autrement plus conséquent, des billets de la Banque de Law qu'ils n'osaient nommer :

> « Des exemples plus récents, plus intéressants, et incomparablement plus considérables de divers genres de papiers successivement introduits dans le commerce (...) nous convainquent manifestement et par une triste expérience que ce nouvel etablissement de papier qu'on veut introduire dans l'isle de la Martinique (...) ne peuvent estre que très pernicieux. »

Le projet martiniquais

En 1759 à la Martinique, la guerre accusait le phénomène du défaut de liquidités et le manque de métal précieux était si criant que les caisses coloniales n'étaient plus en mesure d'honorer les règlements dus par les Administrateurs. C'est pourquoi le gouverneur et l'intendant des Îles du Vent, malgré ces tentatives passées et leurs échecs consommés, franchirent le pas et décidèrent de créer une nouvelle sorte de billet « sur le Trésor de la colonie ».

Beauharnais de Beaumont et Le Mercier de la Rivière, en publiant leur ordonnance du 3 septembre 1759, faisaient d'abord le constat que la colonie ne disposait plus des moyens d'acheter « au comptant » la quantité de vivres et de marchandises que la métropole lui envoyait, ce qui signifiait que le troc habituel de produits agricoles locaux contre des produits finis métropolitains avait vécu. Ils ajoutaient que les fonds versés dans les caisses du roi locales, qui constituaient le Trésor colonial, ne suffisaient pas à fournir aux dépenses ordinaires des fortifications, particulièrement en cette période où il fallait se « tenir bien munis en cas d'attaque de la part de nos ennemis ». C'est pour cela que, conscients de cette faiblesse, ils l'étaient tout autant de la nécessité de créer un expédient afin d'augmenter la masse monétaire en circulation, prenant bien soin de ne pas dire qu'il s'agissait d'une forme de monnaie :

> « Toutes ces différentes réflexions nous ont fait penser qu'en ajoûtant à la monnoye réelle qui se trouve dans cette colonie, un équivalent plus avantageux que la monnoye même, cette augmentation de la masse des espèces circulantes dans le commerce influroit sur toutes les opérations. »

La masse des moyens de paiement ainsi augmentée permettrait en outre de fluidifier les échanges, d'augmenter la vitesse de circulation des biens et, par effet d'entraînement, de permettre le maintien du prix des denrées à un niveau décent, « avantages qui influeroient également sur tout ce qui tient à la culture des terres, le commerce » : ce sont bien là les idées physiocratiques qui s'expriment sous l'influence du *quesnaysien* Le Mercier de la Rivière, selon lesquelles l'argent devait circuler comme « un fleuve[18] » et servir à la commercialisation des richesses produites par l'agriculture.

Les billets créés sur le Trésor l'étaient à six mois de terme et portaient un intérêt de 0,5 % par mois, ce qui signifie qu'ils étaient encaissables, soit en numéraire d'argent, soit en lettres de change sur la France, six mois après leur date d'émission et moyennant 3 % maximum d'intérêts qui constituaient une sorte de dédommagement. Leur convertibilité en monnaie métallique devait donc être soumise à condition.

18. « L'argent est *un espèce* de fleuve sur lequel on voiture toutes les choses commerçables et qui arrose tous les lieux où s'étend le commerce » (Le Mercier de la Rivière 1767, II, p. 367).

Les billets ainsi créés comptaient six dénominations, de 150, 200, 300, 400, 500 et 1 000 livres coloniales[19], dites « de capital » puisque ces sommes étaient soumises à intérêt. C'était leur cours légal. Il était prévu en outre de les sécuriser par leur mode d'impression, par la signature du trésorier des colonies et par le visa de l'intendant, conformément à un modèle du billet de 150 livres diffusé avec l'ordonnance (figure 1). Ces billets, surtout, auraient cours en toutes circonstances, ne pouvant « être refusés de particulier à particulier » et seraient reçus comme « argent comptant » dans toutes les caisses des recettes royales de la colonie, c'est-à-dire qu'ils avaient cours forcé. Mais à la Martinique seulement, comme sous-entendu par les deux modes de convertibilité : le numéraire devait probablement être réservé à l'île, tandis que les lettres de change ont sans doute été prévues en prévision des déplacements ou règlements pour des dettes extérieures.

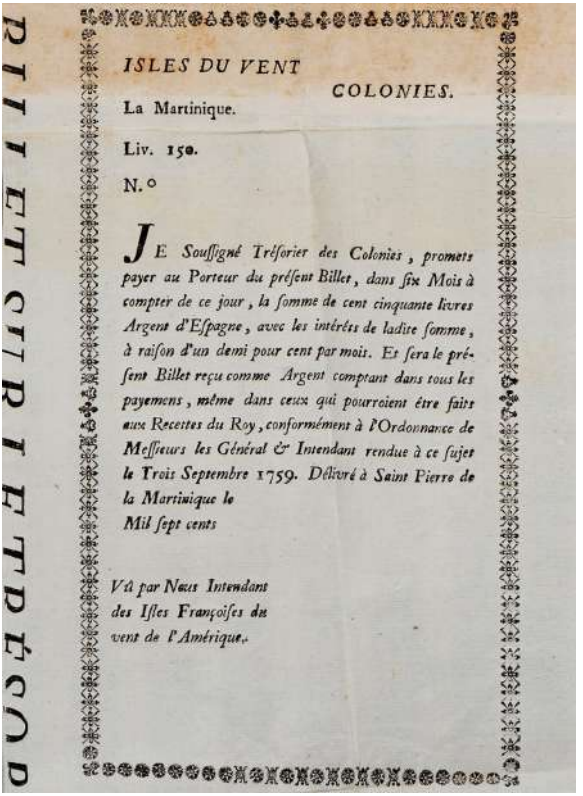
BILLET DU TRÉSOR

ISLES DU VENT
COLONIES.

La Martinique.

Liv. 150.

N.°

JE Soussigné Trésorier des Colonies, promets payer au Porteur du présent Billet, dans six Mois à compter de ce jour, la somme de cent cinquante livres Argent d'Espagne, avec les intérêts de ladite somme, à raison d'un demi pour cent par mois. Et sera le présent Billet reçu comme Argent comptant dans tous les payemens, même dans ceux qui pourroient être faits aux Recettes du Roy, conformément à l'Ordonnance de Messieurs les Général & Intendant rendue à ce sujet le Trois Septembre 1759. Délivré à Saint Pierre de la Martinique le
Mil sept cents

Vû par Nous Intendant des Isles Françoises du vent de l'Amérique.

Figure 1 - Modèle de « billet du Trésor », Martinique, septembre 1759 (source : ANOM, C^{8B}10, n° 107).

19. Elle était alors différente de celle du royaume depuis 1726 (150 livres coloniales = 100 livres tournois).

L'ordonnance ne précise pas un élément d'importance qui figure sur le modèle imprimé : le montant des billets était fixé en livres, « argent d'Espagne ». Car c'est en effet le seul numéraire qui circulait alors dans les colonies françaises des Petites Antilles[20]. À la Martinique comme à la Guadeloupe ou dans les îles voisines régnait alors la pièce espagnole de 8 réaux, frappée en Amérique, dans les ateliers monétaires de Mexico, Lima ou bien encore Potosí[21]. Celle que l'on surnommait « piastre » ou plus fréquemment « gourde » était à la base du système monétaire métallique antillais du XVIIIe siècle[22]. C'était donc en espèces espagnoles que les détenteurs des billets pouvaient espérer être remboursés.

Les billets sur le Trésor martiniquais de 1759 constituaient ainsi des avances sur les fonds à recouvrer. Émanation des représentants du roi, ils pouvaient être échangés contre de l'« argent comptant » et leur valeur était adossée à une « monnaie réelle » en métal précieux : c'était donc bien, malgré les précautions sémantiques de Le Mercier de La Rivière, de la « monnaie fiduciaire », sous la forme d'une sorte de « papier monnaie ».

Un projet avorté

Selon Louis-Philippe May, le projet martiniquais porté par Beauharnais et Le Mercier aurait été refusé par Choiseul[23]. D'après Bernard Herencia, Beauharnais aurait pris peur et annulé l'opération[24]. Gérard Marion, quant à lui, ne sait pas ce qu'ils sont devenus et propose qu'ils ont peut-être un peu circulé[25]. Tous oublient de renvoyer aux sources qui pourraient permettre de le savoir.

Quinze plus tôt à Saint-Domingue, le retour du ministre à l'intendant Maillart avait été fort sec, rappelant qu'il avait pratiquement usurpé le droit régalien de battre monnaie, bien que ses ordonnances n'en furent pas :

> « Je dois d'abord vous dire que vous avez excédé votre pouvoir, en établissant un crédit public, tel que celui que vous avez donné aux ordonnances (...) ; vous auriez dû faire attention que c'est là un pouvoir réservé à Sa Majesté seule (...), vous n'avez pas une autorité suffisante pour une semblable opération ; car enfin c'est toujours verser dans le public un papier qui doit avoir le même crédit que l'argent, et y circuler même[26]. »

Il utilisait l'échec louisianais comme argument :

> « Je me contenterai de vous observer que le désordre qui règne depuis quelques tems dans les finances et dans le commerce de la Louisiane ne vient principalement que du versement, qu'on a fait dans cette colonie, d'ordonnances (...) et d'autres papiers du commis des trésoriers ».

20. « La monnaie espagnole, qui seule a cours ici » (Thibault de Chanvalon 1763, p. 266).
21. Jambu 2021, chapitre 5.
22. Jambu 2020 ; Jambu 2021, chapitre 6.
23. May 1978, p. 1.
24. Herencia 2014.
25. Marion 2000, p. 192.
26. *Lettre du ministre à M. Maillart sur l'espèce de papier-monnaie par lui introduite*, Paris ou Versailles, 30 novembre 1744 (Moreau de Saint-Méry 1784, III, p. 822-823).

Le gouverneur et l'intendant installés en Martinique reçurent-ils un tel désaveu ? On n'a pas trouvé que l'opposition de la monarchie ait été exprimée ou, en tous cas, en ait eu le temps. En revanche, Le Mercier écrit à son ministre de tutelle, le 20 janvier 1760, qu'il n'avait finalement pu émettre ces « billets de caisse » en raison de l'opposition tardive de Beauharnais qui, frileux, avait fait marche arrière[27]. On émet l'hypothèse que si Le Mercier de la Rivière put s'en ouvrir ainsi à Choiseul, c'est que le pouvoir aurait pu, cette fois-ci, ne pas s'opposer à son projet.

Bibliographie

Thibault de Chanvalon 1763 : M. Pouliquen (éd.), *Voyage à la Martinique,* Paris, 2004.

Gauthier 2004 : Fl. Gauthier, Le Mercier de la Rivière et les colonies d'Amérique, *Revue française d'histoire des idées politiques*, 20, 2004/2, p. 37-59.

Herencia 2014 : B. Herencia, Une tentative de battre monnaie à la Martinique : l'ordonnance du 3 septembre 1759 [Document électronique mis en ligne le 11 octobre 2014 : http://bernard-herencia.com].

Huckendubler 2006 : J.-Cl. Huckendubler, Les monnaies de cartes, *Cah. Num.*, 167, mars 2006, p. 53-60.

Jambu 2020 : J. Jambu, Connaître la circulation monétaire en Guadeloupe (XVIIe-XIXe siècles). Le nécessaire croisement des sources archivistiques, archéologiques et numismatiques, *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, à paraître.

Jambu 2021 : J. Jambu, *Monnaies et moyens de paiement dans les îles de l'Amérique française (Petites Antilles, 1625-1848)*, Mémoire inédit d'HDR, en préparation.

Le Mercier de la Rivière 1767 : P.-P. Le Mercier de la Rivière, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, Londres, 1767, 2 vol.

May 1930 : L.-Ph. May, *Histoire économique de la Martinique (1635-1763)*, Paris, 1930 (réédition de Fort-de-France, 1972).

May 1978 : L.-Ph. May (éd.), *Le Mercier de la Rivière (1719-1801). Mémoires et textes inédits sur le gouvernement économique des Antilles*, Marseille, 1978.

Marion 2000 : G. G. Marion, *L'administration des finances en Martinique, 1679-1790*, Paris, 2000.

Mazard 1953 : J. Mazard, *Histoire monétaire et numismatique des colonies et de l'union française, 1670-1952*, Paris, 1953.

Moreau de Saint-Méry 1784 : L.-É. Moreau de Saint-Méry (éd.), *Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le Vent*, Paris, 1784, 6 vol.

Zay 1889 : E. Zay, La monnaie de carte, *Annuaire de la Société française de numismatique*, t. 13, 1889, p. 119-126.

Zay 1892 : E. Zay, *Histoire monétaire des colonies françaises d'après les documents officiels*, Paris, 1892.

27. ANOM, $C^{8A}62$, f^{o} 436 (20 janvier 1760).

Louis PONS*

Les billets de confiance en Aveyron : émissions, usages et régulation des petites monnaies de papier sous la Révolution (1791-1792)

En France, au cours des années 1789-1792, de nombreux individus font face à une « disette de numéraire », une pénurie de petite monnaie de grande ampleur. Cette crise monétaire, à laquelle une grande partie du territoire français est vraisemblablement confrontée, entraîne des répercussions sociales importantes dans la mesure où la petite monnaie est nécessaire au bon déroulement de nombreuses transactions, comme le paiement des salaires. Pour remédier à ces difficultés, les corps administratifs ainsi que quelques particuliers se sont spontanément mis à émettre des billets au porteur en petites coupures, afin que ceux-ci servent de monnaies quotidiennes. Ces émissions sont connues sous les noms de « billets patriotiques » et de « billets de confiance ». Les caisses émettant de telles coupures restent peu nombreuses jusqu'en mai 1791, date à laquelle la Constituante exempte du droit de timbre les billets au porteur jusqu'à 25 livres[1]. Dans un premier temps, l'Assemblée nationale n'a pas cherché à réguler ces émissions car elle considérait que leur statut juridique était le même que celui des effets de commerce. Ce n'est qu'à partir du début de l'année 1792 que les députés de l'Assemblée mettent en œuvre une telle régulation, d'abord en décrétant le 30 mars 1792 l'organisation d'opérations de vérification des fonds qui leur servaient de gage[2], puis en entérinant le 8 novembre 1792 la suppression des caisses et le retrait de la circulation de leurs billets[3].

Longtemps négligées par l'historiographie, ces coupures ont attiré l'attention des numismates, qui ont construit d'importants catalogues répertoriant des milliers d'entités émettrices réparties sur l'ensemble du territoire français. Les deux principales études historiques sur le sujet, qui s'appuient largement sur les matériaux recueillis par les numismates, ont mis en exergue le caractère volontaire, non contraint, de la circulation des billets. La première est celle de l'économiste Eugene White, qui a vu dans les caisses patriotiques un système de *free banking*, de banque libre, c'est-à-dire un système dépourvu de banque centrale et de toute entrave légale à la concurrence des monnaies bancaires[4]. White s'appuie sur l'expérience des billets de confiance pour réfléchir à l'efficacité d'un tel système. Il dégage de son étude deux principaux résultats, qui tendent à démontrer le caractère fonctionnel de ces émissions libres. D'une part, si les contrefaçons ont pu constituer une menace, leur diffusion a pu être limitée par la publication par les autorités publiques de tables répertoriant tous les types de billets émis par une caisse, ainsi que les signatures qui pouvaient y être apposées. D'autre part, les données analysées par White suggèrent que les émissions de billets de confiance ont eu peu d'effets sur le niveau des prix, et que les émissions d'assignats constituent la principale cause de l'inflation[5].

* pons.louis@laposte.net

1. White 1990, p. 253.
2. Bloch 1910, p. 139.
3. « Décret concernant les billets au porteur, billets de confiance, patriotiques, de secours, etc. », *Décrets et Lois 1789-1795 : Collection Baudouin* [en ligne], mis en ligne en mars 2014.
4. White 1990, p. 251. White précise toutefois : « Although the level of regulation was low, they were not wholly unregulated. »
5. White 1990, p. 274-275.

Adoptant une approche du fait monétaire tout à fait différente, que l'on pourrait qualifier de qualitative et de matérialiste, l'historienne Rebecca Spang considère les billets patriotiques comme du *voluntary money*, comme des monnaies-papiers privées, sans cours légal du point de vue du droit national, circulant du fait de la bonne volonté des individus qui les utilisent[6].

S'il est vrai que les assemblées révolutionnaires n'ont pas cherché à réguler ces émissions monétaires avant l'été 1792, des formes de régulation ont cependant pu être mises en place à l'échelle locale par les autorités publiques, ce qui contredit la thèse selon laquelle il n'y aurait aucun encadrement public des émissions de billets patriotiques. Ces formes de régulation occultées par l'historiographie constituent précisément l'objet de notre enquête. Cette dernière prend pour terrain l'Aveyron, un département rural à l'écart des grands axes de communication, où plus d'une quarantaine d'entités ont émis leurs billets. Le choix de l'échelle départementale permet de croiser trois types de sources bien distincts, qui ont été relativement peu investis jusqu'à présent : les archives de l'administration départementale, les registres des délibérations communales et les archives des tribunaux criminels départementaux.

Formes et usages des émissions de billets de confiance en Aveyron

Les émissions de billets de confiance ont d'abord été pensées comme un remède à la « disette d'espèces », à la disparition de la monnaie métallique. Les billets devaient être utilisés pour les petites transactions quotidiennes, pour lesquelles le numéraire manquait. Cependant, la rareté du numéraire est plus ou moins prononcée selon l'espace envisagé, et les types de transaction qu'elle affecte varient d'un territoire à l'autre. À Mur-de-Barrez, au nord de l'Aveyron, la pénurie monétaire semble être la conséquence de la conjonction de deux facteurs, la disette des subsistances et le discrédit des assignats. Dans ce chef-lieu de district, c'est le bon déroulement d'un type de transaction bien particulier qui est menacé : les achats de blé. Le 7 janvier 1792, un officier municipal formule le problème en ces termes devant le Conseil général de la commune :

> « Plusieurs citoyens ayant un besoin pressant de quelques petites parties de grains pour leurs subsistances se sont présentés pour en acheter dans quelques maisons qui en ont des quantités considerables a vendre, ont offert de payer comptant et ont été reffusés, parce que leur comptant consistoit en assignats, en sorte que ces citoyens étant dans l'impossibilité de se procurer de la monée metallique (*sic*) qui a presque entierement disparu dans le païs, sont avec des richesses bien plus solides, dans le cas de manquer du plus absolu necessaire, de pareils reffus repetés joingts à la famine qu'ils occasionneroient meme dans le sein de l'abondance, font craindre des insurrections, ou des troubles[7]. »

En 1791, les récoltes des paysans de la commune avaient été particulièrement mauvaises du fait d'une gelée survenue au mois de juin. Les membres du Conseil général de Mur-de-Barrez craignent que le discrédit des assignats n'aggrave la crise frumentaire. Si les raisons de ce discrédit ne sont pas explicitées, plusieurs éléments de contexte peuvent expliquer de tels refus. Au début de l'année 1792, l'assignat a perdu une partie de sa valeur par rapport à celle du numéraire. Les coupures d'assignats

6. Spang 2015, p. 116.
7. AD Aveyron, 2E175-43.

de cinq livres, mises en circulation au cours de l'année 1791 et utilisées notamment pour les achats de grains, étaient peu susceptibles de servir pour l'achat de biens nationaux – seul usage pour lequel les assignats étaient acceptés en paiement à leur valeur nominale. Ces petits assignats ont probablement suscité la défiance. En effet, ils ne pouvaient être employés pour les transactions les plus petites, et leur conversion en numéraire pouvait s'avérer extrêmement coûteuse. Ainsi, la disparition du numéraire remet en question la capacité des habitants de la commune à se procurer des vivres. La mise en place d'une caisse patriotique en juin 1792 vise à remédier à cette difficulté. Cependant, l'établissement d'une telle caisse présente d'autres avantages. Les fonds en assignats de cinq livres qui servaient de gages aux émissions pouvaient constituer une source de financement à bas coût pour l'autorité publique émettrice. Les procès-verbaux rédigés au moment du retrait de la circulation des billets à la fin de l'année 1792 dans le cadre des procédures de vérification des fonds des caisses permettent d'étudier l'usage que les corps administratifs faisaient de ces fonds. Dans le district de Mur-de-Barrez, quatre municipalités émettrices ont conservé ces fonds en assignats de cinq livres dans leur caisse. Toutefois, la cinquième caisse du district, celle du canton d'Entraigues, présente un déficit équivalent au tiers de son émission effective. Ce déficit est de 1 325 l., alors que le montant effectif de l'émission s'élevait à 3 182 l. 15 s. Le procès-verbal rédigé pour cette caisse indique que 1 000 l. des encaisses avaient été dépensées pour un « achat de blé », tandis que le reste avait notamment été utilisé pour « l'achat d'un volontaire »[8]. Ainsi, une émission de billets de confiance était aussi un moyen pour un corps administratif de dégager des ressources pour financer à bas coût ses dépenses courantes.

Si la plupart des caisses patriotiques ont été créées pour faire face au manque de numéraire, les formes concrètes de leur organisation sont plutôt variées. White distingue au moins trois cas de figure : les caisses strictement privées, établies à l'initiative d'un particulier ou d'un groupe de particuliers ; les caisses administrées par des associations patriotiques locales, et qui ont obtenu le soutien des municipalités ; les caisses directement créées par les corps administratifs[9]. En Aveyron, une grande partie des caisses patriotiques ont été mises en place et directement administrées par des autorités publiques, que ces autorités soient des municipalités, des cantons ou des districts. Il est possible de retrouver les arrêtés qui organisent l'établissement de ces caisses dans les registres des délibérations des autorités émettrices quand ceux-ci sont conservés. La commune de Mur-de-Barrez décide d'émettre des billets de confiance le 11 juillet 1792, et elle définit elle-même les modalités de la mise en œuvre de cette émission : cette première émission sera de 4 000 l., réparties en coupures de différents montants ; les billets de confiance seront échangés contre des assignats de cinq livres ; ces derniers seront conservés par un officier municipal nommé à cet effet ; une couleur différente est assignée à chaque type de coupure (les billets de dix sols seront blancs, ceux de cinq sols jaunes, etc.) ; la vignette d'Aurillac sera employée et un timbre sec représentant le cachet de la municipalité sera apposé sur tous les billets ; les billets seront numérotés ; et enfin, les signataires des différentes coupures sont rigoureusement définis. Par ailleurs, le maire de la commune devra se rendre en personne à Aurillac pour faire imprimer les billets, et est autorisé à contracter au nom de la municipalité

8. AD Aveyron, 1L1444.
9. White 1990, p. 253-255.

avec l'imprimeur et le graveur[10]. Plusieurs de ces modalités d'émission visent principalement à éviter la contrefaçon, et à permettre aux individus utilisant les billets de la caisse municipale de s'assurer de leur authenticité. En outre, l'arrêté ne prévoit pas le prélèvement d'une commission lors de l'échange des billets contre des assignats. Le coût de l'impression des billets semble être entièrement supporté par la commune. Cependant, dans d'autres communes, le coût de l'émission a pu être supporté par des particuliers. La municipalité de Vimenet, située dans le district de Séverac, a arrêté le principe d'une émission de billets de confiance le 2 septembre 1792. Dans le texte entérinant la création de la caisse, il est précisé que :

> « les caissiers seront tenus de payer le montant de l'impression [...] et autres frais faits à cette effet en considération de tout quoy le profit des billets de confiance, dans le cas le nombre émis ne rentrerait pas, tournera à leur profit et avantage, tout comme la perte dans le cas il en rentrerait des fauts (*sic*)[11] ».

Dans ce cas-là, ce sont donc les caissiers nommés par la municipalité qui avancent la somme d'argent nécessaire à l'organisation de l'émission. La municipalité arrête le principe et le montant de l'émission, mais elle délègue à des individus privés la gestion de la caisse patriotique, et leur donne le droit d'en récupérer le profit. Enfin, dans certaines communes, des particuliers ont émis des billets de confiance au nom de la municipalité sans en aviser celle-ci. Ainsi, le 15 novembre 1792, dans le district de Saint-Affrique, un individu s'est présenté devant le Conseil de la commune de Coupiac afin de dénoncer la circulation de billets de confiance émis au nom de cette municipalité et du canton dont elle est le chef-lieu[12]. Ces billets sont signés par un certain Marty qui se dit « officier municipal ». Celui-ci aurait émis pour 600 l. de billets de confiance, et il n'a eu aucun gage à présenter lorsqu'une députation nommée par le directoire du district est venue chez lui pour vérifier les fonds de sa caisse le 27 décembre 1792. Des émissions strictement privées peuvent donc revendiquer le soutien d'un corps administratif, sans que ce soutien soit effectif.

Des émissions monétaires régulées à l'échelle locale

Les billets de confiance ont plutôt été considérés par l'historiographie comme des monnaies-papiers sans cours légal, dont la circulation n'était pas contrainte, mais dépendait de la confiance que les individus accordaient aux différentes caisses. Une telle thèse tend à occulter les efforts de différentes institutions locales pour réguler ces émissions. Dans sa grande synthèse sur l'histoire monétaire de la Révolution française, l'historien François Crouzet s'appuie sur les travaux de White, tout en remarquant plusieurs éléments témoignant de l'existence de formes de régulation à l'échelle locale[13]. Les caisses privées devaient ainsi « avoir l'autorisation municipale », la municipalité pouvant alors aussi bien autoriser qu'interdire les émissions privées. Crouzet note par exemple qu'en 1791, la municipalité de Montpellier a décidé de donner un cours forcé aux billets émis par une caisse privée de la ville, et a arrêté que les salaires seraient payés moitié en assignats, moitié en billets de confiance.

10. AD Aveyron, 2E175-44.
11. AD Aveyron, 2E303-6.
12. AD Aveyron, 2E70-10.
13. Crouzet 1993, p. 151.

En Aveyron, les caisses patriotiques sont inégalement réparties sur le territoire – quatre districts présentent moins de deux caisses, tandis que deux autres concentrent plus d'une dizaine d'émissions. Cette inégale répartition s'explique sans doute par la volonté de différents corps administratifs d'encadrer les émissions de billets au porteur. Dans une lettre du 18 février 1793, le procureur-syndic du district de Millau explique pourquoi seulement deux communes du district ont émis des billets :

> « Dans ce district, les municipalités de Millau et de Nant sont les seules qui ayent fait de pareilles émissions, et elles ne l'ont fait qu'après avoir obtenu préalablement l'autorisation du Département. Le directoire du district fit pareillement une émission pour prévenir les inconvenians qui auroient pu en résulter, si un plus grand nombre de municipalités en avoient émis[14]. »

Ainsi, pour émettre des billets de confiance, les municipalités et les districts ont dû demander des autorisations à l'administration départementale. L'existence de telles procédures pose la question du degré de contrainte exercé par le département sur les émissions des municipalités et des districts. Les archives des districts, notamment les registres de délibérations des directoires de district, éclairent les modalités de la régulation des émissions de billets de confiance par l'administration départementale. Dans le cas du district de Sauveterre, l'idée d'établir une caisse patriotique est formulée pour la première fois par le Conseil général de cette commune, qui demande l'émission de 30 000 l. de billets de confiance à l'échelle du district[15]. Malgré le soutien du district, l'administration départementale n'autorise pas une telle émission, car elle considère que la municipalité de Sauveterre ne peut décider à elle seule d'une émission de billets à l'échelle du district[16]. Selon elle, une telle demande doit être formulée par le procureur-syndic du district. Afin de tenir compte des observations de l'administration départementale, le procureur-syndic du district propose un projet d'émission de billets de confiance dans toute l'étendue du district. Ce projet, qui est très proche du projet finalement adopté le 27 juin 1792, comporte plusieurs déviations par rapport au projet initial de la municipalité de Sauveterre : le montant de l'émission a été réduit à 20 000 l., et les billets « auront cours dans tout le district sans exception et sans qu'aucun particulier puisse se dispenser de les recevoir[17] ». La régulation des caisses patriotiques par les autorités locales semble donc davantage fondée sur la négociation et le dialogue que sur la contrainte, mais elle a des effets concrets sur le volume ainsi que sur la forme des émissions, les billets pouvant parfois se voir octroyer un cours légal.

Une autre forme de régulation des émissions de billets patriotiques était exercée par les institutions judiciaires. Les tribunaux criminels départementaux ont eu à se prononcer sur des affaires de contrefaçon et d'altération de billets de confiance. Les archives du tribunal criminel de l'Aveyron contiennent au moins trois dossiers relatifs à des délits de ce genre. Ce nombre peut être vu comme plutôt élevé, la durée de vie moyenne des caisses patriotiques aveyronnaises ayant été inférieure à dix mois.

14. AD Aveyron, 1L1444.
15. AD Aveyron, 8L20. Pétition du Conseil général de la commune de Sauveterre adressée au district de Sauveterre, 5 juin 1792.
16. AD Aveyron, 8L120. Lettre du directoire du département de l'Aveyron au Conseil général de la commune de Sauveterre, 8 juin 1792.
17. AD Aveyron, 8L22. Extrait du registre des délibérations du district de Sauveterre, 11 juin 1792.

Les individus qui se voyaient remettre des billets contrefaits ou altérés avaient la possibilité de les remettre au juge de paix du canton, afin que celui-ci fasse arrêter les auteurs présumés de ces délits. Le 27 août 1792, à Montbazens, le juge de paix du canton a fait arrêter un maître d'école d'une vingtaine d'années et un marchand d'une quarantaine d'années, qui habitaient cette commune, ceux-ci étant accusés d'avoir mis en circulation un assignat de cinq livres contrefait et une trentaine de billets de confiance contrefaits ou altérés[18]. Si la culpabilité du premier individu n'a pu être établie, le second a été condamné à une peine de « six années de fers » conformément à un article du Code pénal qui dispose que « si le dit crime de faux est commis en lettres de change et autres effets de commerce ou de banque la peine sera de six années de fers[19] ».

Étant donné que les billets patriotiques possèdent le même statut juridique qu'une lettre de change, il est logique que le droit qui encadre les effets commerciaux s'applique aux émissions de confiance. Les individus et les autorités peuvent s'appuyer sur ces normes juridiques pour lutter contre les fraudes, et conforter la confiance dont ces formes monétaires bénéficient.

Échange patriotique.

MUNICIPALITÉ D'AUBIN,

DÉPARTEMENT DE L'AVEIRON.

Mandat de 10 sous.

Il sera payé au porteur du présent, dix sous en assignats.

N°. 13510

Vivre libre ou mourir.

Figure 1 - Billet de confiance altéré de la municipalité d'Aubin saisi dans le cadre de l'affaire de Montbazens (source : AD Aveyron, 71L64).

Bibliographie

Bloch 1910 : C. Bloch, La vérification des caisses patriotiques en 1792, *Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, Paris, 1910, p. 135-197.

Crouzet 1993 : F. Crouzet, *La Grande Inflation. La monnaie en France de Louis XVI à Napoléon*, Paris, 1993.

Kolsky 2004 : M. Kolsky, *Les Billets de confiance de la Révolution française, 1790-1793*, Paris, 2004.

Spang 2015 : R. L. Spang, *Stuff and Money in the Time of the French Revolution*, Cambridge, 2015.

White 1990 : E. N. White, Free Banking during the French Revolution, *Explorations in Economic History*, 27-3, 1990, p. 251-276.

18. Les pièces relatives à cette affaire se trouvent dans les cotes suivantes : AD Aveyron, 71L 64 et 69.
19. AD Aveyron, 71L69. Extrait du jugement du tribunal criminel de l'Aveyron, 18 octobre 1792.

Guillaume CARRÉ*

Les émissions privées de papier-monnaie dans le Japon des Tokugawa. Les archives de la maison Tomiyama (première moitié du XVIIe siècle)

La renaissance de la monnaie japonaise

L'avènement du shogounat des Tokugawa, au tout début du XVIIe siècle, fut marqué par des émissions monétaires massives en or et en argent, alors que le Japon n'avait plus produit son propre numéraire depuis près de 650 ans, en utilisant pendant tout le Moyen Âge des pièces de bronze importées de Chine. Mais des monnaies de papier apparurent aussi très tôt, dès les premières décennies du régime. Cela faisait longtemps que cette monnaie fiduciaire était connue en Asie orientale : les Japonais entretenaient des relations commerciales avec la Chine des dynasties Song et Yuan, qui en usaient couramment depuis le XIe siècle, et l'éphémère gouvernement de l'empereur Go-Daigo envisagea même d'en émettre en 1334[1]. Pourtant, et bien que les Japonais de la période médiévale aient utilisé des effets de commerce susceptibles de servir d'instruments de paiement, comme la lettre de change ou le billet à ordre, on ne connait pas d'exemple de papier-monnaie émis dans l'archipel avant le XVIIe siècle.

Les papiers-monnaies les mieux connus de la période d'Edo sont certainement les *hansatsu*, les « billets de fiefs » émis par des principautés guerrières : le plus ancien exemple identifié remonterait à 1630[2], mais c'est surtout à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle qu'ils prirent leur essor, et en dépit d'interdictions imposées à certaines périodes par le pouvoir shogounal, et de retentissantes banqueroutes, ils circulèrent jusqu'à la fin du shogounat. Toutefois, il est intéressant de noter que même si les autorités guerrières étaient à l'initiative du lancement de papier-monnaie, l'opération était en général confiée à des marchands.

C'est dans le Kansai et son voisinage, à Ōsaka et avant tout dans la province d'Ise, qu'ont été repérées les plus anciennes monnaies de papier au Japon. Ces régions centrales de l'île de Honshū qui constituaient déjà le cœur économique et commercial du Japon médiéval, profitèrent de la paix retrouvée avec la réunification de l'archipel dans la dernière décennie du XVIe siècle et connurent une croissance rapide. C'est donc dans un contexte d'intensification des échanges que des commerçants d'Ise produisirent des monnaies de papier, dont certaines circulèrent tout au long de la période d'Edo. Nous allons donc nous intéresser ici aux archives d'une maison de commerce de cette province, les Tomiyama, pour décrire ces premières monnaies privées de papier du XVIIe siècle.

Marchands d'Ise et monnaies de papier

Le dynamisme économique de la province d'Ise à l'aube du shogounat des Tokugawa était dû à plusieurs facteurs. D'abord sa position géographique : cette province était traversée par la voie du Tōkaidō, unissant l'est de Honshū (où les Tokugawa allaient

* Directeur d'études EHESS ; guillaume.carre@ehess.fr
L'auteur exprime ses remerciements à l'Institut National de Littérature Japonaise de Tachikawa, et tout particulièrement au Professeur Watanabe Kōichi, pour le concours apporté à cette recherche.

1. Takizawa, Nishiwaki 1999.
2. Murata 2003.

installer le siège de leur gouvernement à Edo, l'actuel Tokyo), et les centres commerciaux de la région de Kyōto ; Ise était aussi voisine de la province d'Ōmi, réputée pour la vitalité de ses activités marchandes. Ses ports qui constituaient l'un des débouchés maritimes du Kansai, étaient très actifs, en particulier pour le commerce avec l'est du pays, et la prospérité des échanges commerciaux à Ise se reflète dans l'essor de ses villes marchandes comme Tsu et Matsusaka au début du XVII^e siècle. Cette région connaissait aussi au début de la période d'Edo, un développement précoce de cultures commerciales, comme le thé et le coton. Enfin, il ne faut pas oublier la présence dans cette province du plus prestigieux sanctuaire shintō du pays, dédié à la déesse solaire Amaterasu, et célèbre lieu de pèlerinage[3].

Le prestige du culte de la déesse d'Ise, et le flot continu des pèlerins, assuraient la prospérité de personnages chargés à l'origine de l'accueil des fidèles, et qui paraient leurs activités commerciales du titre vaguement religieux d'*oshi* ou *onshi* (« les prêtres »). C'est dans ce milieu qu'ont été identifiées les premières émissions certaines de papier-monnaie, dès le tout début du XVII^e siècle. On les appelle les « billets de Yamada » (*Yamada-hagaki*), du nom de la localité du même nom, sise sur un territoire dépendant du sanctuaire d'Ise. Ces monnaies de papier devaient peut-être, à leurs débuts, fournir des moyens de paiement de faible valeur aux pèlerins, pour leurs dépenses quotidiennes[4].

On connaît relativement bien l'organisation qui gérait les émissions de ces billets de Yamada, mais seulement à partir de la fin du XVII^e siècle, après que les autorités guerrières eurent entrepris d'en réguler le fonctionnement[5]. En revanche, si la circulation de ce papier-monnaie dès les années 1610 au moins est une certitude, nous n'en savons guère plus sur la façon dont il était émis à l'époque. Mais ces billets de Yamada ne furent pas la seule monnaie fiduciaire produite par des acteurs privés de la province d'Ise à cette période : les Tomiyama, une maison de commerce de l'ancien village d'Izawa, à présent intégré dans la ville de Matsusaka, ont conservé la trace d'émission de billets effectuées dans la première moitié du XVII^e siècle, en particulier un fort intéressant « livre de compte » (*daifukuchō*)[6]. Outre cet intitulé banal inscrit sur sa couverture, ce cahier en porte un autre plus précis de « livre de gros des billets » (*hagaki shiirechō*) à son revers. Il s'agit en réalité d'un registre consignant les émissions et destructions de papier monnaie entre 1624 et 1655 par cette maison de commerce. Ce document est conservé à l'Institut National de Littérature du Japon de Tachikawa, sous la cote 27G/00164, avec d'autres archives des Tomiyama.

Une branche des Tomiyama avait ouvert boutique à Edo dès 1592, c'est-à-dire quasiment lors de la fondation de la ville, et fit fortune dans la vente de tissus d'habillement, le change et le prêt à intérêt. En fait, cette famille se livrait à un fructueux négoce entre Ise, la capitale shogounale, et Kyōto. Un livre de compte qui a été conservé, montre qu'en 1638 les Tomiyama d'Izawa s'adonnaient au commerce en gros d'une gamme étendue de produits, comme c'était la norme à cette époque : en plus des grains (riz, soja, etc.), de saké et de divers produits alimentaires, ils traitaient deux des plus productions les plus réputées de la région d'Ise, thé et coton.

3. Chieda 2011.
4. Murata 2003.
5. Chieda 2012.
6. Chieda Daishi recense 31 émissions privées de papier-monnaie au moins à Ise pour le XVII^e siècle, et identifie quatre émetteurs, dont les Tomiyama, à Izawa (Chieda 2012).

Présentation du « livre de gros des billets »

Le cahier n'est pas intégralement rempli (sur 122 pages, seul 40 % environ ont été utilisés). La présentation n'est pas toujours très soignée, mais l'ensemble du document demeure suffisamment compréhensible et fiable pour pouvoir être utilisé sans trop de difficultés. Il contient les informations suivantes : d'abord le détail des émissions de billets entre 1624 et 1655. Les sommes sont toujours indiquées en monnaies d'argent, même quand la maison Tomiyama s'est mise à tenir sa comptabilité en or, dans les années 1630. L'argent était le métal précieux en usage dans l'ouest du Japon (à Edo, on employait l'or) : la région d'Ise était à la jonction de ces deux zones, d'autant plus que ses relations commerciales intenses avec Edo devaient aussi y favoriser la circulation de l'or. On trouve aussi, à différents endroits de ce carnet, des reproductions de billets de la maison Tomiyama cinq en tout, recto et verso. Ils ne semblent pas avoir porté de dates d'émission, mais on peut les déduire par leur place dans le cahier. Les motifs figurant sur cette monnaie de papier étaient imprimés à l'aide de divers sceaux et tampons, et des indications manuscrites portées sur le cahier indiquent, par exemple, le type d'encre à utiliser pour telle ou telle partie. Aucun exemplaire de billets des Tomiyama, à ma connaissance, ne nous étant parvenu, nous ne les connaissons en fait que par ces reproductions. Sont consignés aussi des bilans chiffrés des billets en circulation à un moment donné. Cette somme est parfois détaillée selon la valeur faciale des billets : montant et nombre de billets de la valeur d'un *monme* (3,75 g) par exemple, ou de trois *bu* (3/10 de *monme*), etc.[7] On trouve aussi éventuellement le nombre total de billets toujours en circulation, par exemple 3 433 au 10e mois lunaire de 1646. Enfin, figurent aussi à plusieurs dates différentes des montants de papier-monnaie recouvrés par les Tomiyama, et détruits par le feu.

Quand on compare les billets de la maison Tomiyama avec ceux des *oshi* de Yamada, réputés plus anciens, les similitudes sont frappantes. La forme en long rectangle est de même type. Sur tous deux figurent une ou plusieurs divinités porte-bonheur, un ou plusieurs sceaux spécifiques, un texte détaillant les conditions de change du billet contre du numéraire, et la mention de l'identité de l'émetteur. Les billets des Tomiyama se signalent cependant par certaines particularités : outre une prolifération des sceaux, motifs et textes imprimés, ils ne portent pas de durée de validité ; et les conditions de change n'indiquent pas qui acceptait ces billets contre de l'argent, mais signalent en revanche que ce papier pouvait être compensé directement en or. Les premières émissions pouvaient ainsi être changées contre du métal jaune au cours du jour, mais lors des dernières, la conversion fut fixée à 66 *monme* pour une pièce d'or *koban*, soit le taux officiel du shogounat, indication que la monnaie des Tokugawa servait de référence. Dans le cas des billets de Yamada, comme dans celui des billets d'Izawa, la valeur faciale était ajoutée sur le billet déjà imprimé : on utilisait chez les Tomiyama des tampons figurant des chiffres et des unités de compte.

Les historiens ont souligné qu'un tel air de famille entre des billets émis en divers endroits d'Ise, conséquence probable d'une imitation des types initiaux de Yamada, sont un indice de leur circulation précoce dans la population sans tenir compte des autorités politiques qui dominaient la région. Car dans le cadre du système féodal qui

7. L'argent était une monnaie pesée : un *kan* (environ 3,75 kg) équivalait à 1 000 *monme*, et à 10 000 *bu*. La monnaie officielle des Tokugawa contenait à peu près 80 % d'argent à cette époque.

régissait le pays, cette province était partagée entre des pouvoirs seigneuriaux différents : principauté de Kii pour le village d'Izawa où était implantée la maison Tomiyama, territoire du sanctuaire d'Ise administré par le shogounat pour les billets de Yamada. Ceci constitue une différence importante avec le papier-monnaie émis par les principautés seigneuriales à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, et qui n'avait cours en principe que dans la limite des territoires féodaux où il était imprimé.

Si l'on examine de plus près les figures apotropaïques qui ornent les billets de Yamada comme ceux d'Izawa, il s'agit de divinités porte-bonheur très populaires, issues du bouddhisme, comme Benzaiten (skt : Sarasvatī) ou Daikokuten (skt : Mahākāla), deux des sept dieux de la fortune, particulièrement vénérés dans les milieux marchands, ou encore du personnage d'origine chinoise Zhong Kui (jp : Shōki), censé écarter les malheurs. L'allure de ces figures et leurs dessins rappellent les images pieuses et amulettes (*o-fuda*) qui étaient, et sont toujours, distribuées dans les établissements religieux : leur présence sur les billets est probablement le signe du caractère sacré de la confiance qui s'attachait à l'origine à une monnaie de papier émise par une organisation liée au sanctuaire d'Ise. Le dieu de la fortune Daikokuten imprimé sur ces émissions privées des Tomiyama comme sur celles de Yamada, et qui y figurèrent jusqu'à la fin du shogounat, se retrouvera d'ailleurs sur l'un des billets « modernes » émis par la banque du Japon à l'ère Meiji, celui de 1 yen de 1885 : preuve de la persistance de cette association entre l'iconographie de Daikokuten et la monnaie fiduciaire.

Une monnaie de petites coupures

Les données du registre nous montrent que les billets furent émis en deux périodes : la première entre 1624 et 1630, et c'est même pendant les deux premières années que furent émis près de 60 % des billets de la maison Tomiyama, soit 14 *kan* et 750 *monme*, sur un total de 25 *kan* et 104 *monme*. Ensuite après une interruption de 5 ans, des émissions plus modestes de seulement 4 *kan* 841 *monme* et 2 *bu* reprirent entre 1635 et 1638 (une émission isolée de 500 billets d'un *monme* est aussi signalée en 1655). Ces billets, comme ceux émis à Yamada à la même époque, étaient uniquement des « petites coupures » d'un ou deux *monme* maximum, ou de valeurs faciales encore plus faibles, entre 9 et 1 *bu*[8]. Cette monnaie-papier était *a priori* destinée à de petits paiements par ses détenteurs, et on suppose qu'elle devait être acceptée pour des transactions de la vie quotidienne (comme des achats au détail), mais sur une aire qui demeure inconnue. Les archives du fonds Tomiyama nous apprennent que cette maison de commerce s'en servait pour payer les fournisseurs de thé ou de coton[9]. Cependant, il est douteux que les Tomiyama aient été directement en contact avec des petits producteurs : ils devaient avoir recours à des intermédiaires, notables villageois ou courtiers, qui acceptaient ce paiement en billets, peut-être partiel, mais pour de relativement grosses sommes[10]. Par conséquent des formes temporaires d'accumulation de cette monnaie-papier ne sont pas exclues, d'autant plus qu'il était possible de la changer contre de l'or.

8. Les billets d'un *monme* représentent près de la moitié des émissions, soit 16 206 billets pour un total de 34 131, contre seulement 100 de 2 *monme* (CHIEDA 2012).
9. SHIKANO 2001.
10. SHIKANO 2001.

Toutefois la durée de circulation des billets pendant la première période était apparemment relativement courte, puisque dès 1625, il n'en restait dans la nature que pour 5 *kan* et 750 *monme*. Ce papier-monnaie devait alors assumer un rôle de créance, permettant de différer un paiement en monnaie sonnante et trébuchante. Toutefois la durée de circulation fut plus longue pendant la seconde phase : 2 *kan* et 270 *monme* n'avaient toujours pas été recouvrés en 1646, 521 *monme* et 3 *bu* à la fin de 1647. Les Tomiyama furent toujours en mesure de rembourser : en 1638, ils évaluaient leur patrimoine commercial net, sans leurs dettes, à 972 *ryō* d'or, alors que le montant des billets toujours en circulation à cette date était d'un peu plus de 73 *ryō*, soit environ 4 *kan* et 600 *monme*[11]. Apparemment, les billets furent intégralement recouvrés et détruits, et leur circulation devait être terminée à la fin des années 1650.

On ne sait pas pourquoi les Tomiyama interrompirent la fabrication des billets entre 1630 et 1635, mais il est possible que les autorités shogounales aient alors décidé de restreindre la production privée de papier-monnaie, comme semble aussi l'indiquer la surveillance à laquelle commencent à être soumis les billets de Yamada à la même époque[12]. Mais si le shogounat était devenu méfiant, les causes du renoncement définitif des Tomiyama au papier-monnaie restent à élucider. Toutefois les billets de Yamada continuèrent à être émis et à se répandre dans la province d'Ise jusqu'à la fin du shogounat.

La relative modestie des sommes émises, et la faible valeur des billets, font penser à des mesures conjoncturelles, peut-être à cause d'un déficit de moyens de paiement quotidiens dans la zone d'Izawa. Nous manquons d'informations précises sur la disponibilité de numéraire dans ces parages, mais au début du XVIIe siècle la situation monétaire demeurait tendue dans l'archipel. La fin de la période médiévale, dans la seconde moitié du XVIe siècle, avait connu une grave crise du système monétaire basé depuis le XIe siècle sur les importations de pièces de cuivre chinoises (les « sapèques »), à cause de leur usure et de la mauvaise qualité des productions des Ming. Dans les dernières décennies du XVIe siècle, les métaux précieux produits en abondance dans le Japon commencèrent à être couramment monétisés. Mais ce n'est qu'à partir de 1601 que le nouveau maître du pays, Tokugawa Ieyasu, lança des émissions massives de monnaies d'or et d'argent, après avoir pris le contrôle des principaux gisements.

Il peut sembler étrange d'évoquer des pénuries d'espèces alors que les métaux surabondaient, et tout particulièrement l'argent, dont le Japon était devenu le second producteur mondial, après le Pérou[13]. Toutefois, une grande masse de métaux extraits des mines ne signifie pas *ipso facto* une quantité équivalente monnayée et disponible pour les échanges de la population : non seulement une bonne partie était exportée vers la Chine, mais de plus les grands féodaux qui tenaient le pays, à commencer par les premiers shogouns eux-mêmes, semblent avoir beaucoup thésaurisé, pour parer à toute éventualité dans une situation politique et militaire encore incertaine. Par conséquent, tandis que l'or et l'argent avaient pris un ascendant décisif dans des échanges en forte expansion, il n'est pas certain qu'à ses débuts, la production de numéraire, bien que très soutenue, ait suffi à couvrir des besoins intérieurs toujours croissants, d'autant plus que les ateliers monétaires étaient peu nombreux, sans système pérenne pour mettre les espèces en circulation dans les endroits qui en étaient éloignés.

11. Shikano 2001.
12. Shikano 2001.
13. Carré 2019.

Figure 1 - Quatrième modèle de billet émis par les Tomiyama (*ca* 1638 ?), recto à droite et verso à gauche (National Institute of Japanese Literature).

Mais surtout, la faible valeur des monnaies de papier doit retenir notre attention : il est possible que l'usage de plus en plus répandu des métaux précieux monnayés ait posé le problème de moyens de paiement de faible valeur, nécessaires pour les petites transactions de la vie quotidienne, mais pour lesquels l'argent ou l'or n'étaient pas des plus pratiques. Plus tard dans la période d'Edo, c'est surtout la monnaie de cuivre qui assuma ce rôle : mais nous avons vu que depuis le XVIe siècle, la confiance dans ces espèces s'était érodée en même temps que des monnaies chinoises dont la qualité ne cessait de se dégrader ; et c'était d'ailleurs la raison de la monétisation des métaux précieux. Ce n'est qu'en lançant une production massive de ses propres sapèques à partir de 1636 que le shogounat surmonta cette difficulté, et mit à disposition des usagers d'énormes quantités de pièces de cuivre d'excellente qualité.

Mais avant cela, on trouve de nombreux indices dans diverses régions de l'archipel, du recours à des instruments de paiement de substitution ou à des expédients : papier-monnaie privé, mais aussi monnaies chinoises abîmées et en théorie inutilisables, ou encore argent sans marque (*haifukigin*) et souvent de mauvaise qualité[14]. La résorption de ces monnaies-expédients de faible valeur, ou tout du moins leur contrôle, fut d'ailleurs l'objet dans les premières décennies du XVIIe siècle, de nombreuses mesures législatives prises par les pouvoirs guerriers et visant à en réguler l'usage, tout en tentant d'imposer des monnaies officielles émises par les autorités shogounales ou seigneuriales[15]. C'est donc sans doute aussi la monétisation croissante des transactions quotidiennes sur la base des métaux précieux, à laquelle les monnaies de cuivre chinoises trop usées ne pouvaient plus faire face seules, qui explique l'apparition et le succès de ces premières monnaies de papier.

Bibliographie

Carré 2019 : G. Carré, *Avant la tempête : la Corée face à la menace japonaise 1530-1590*, Paris, 2019.

Carré 2020 : G. Carré, Mauvais argent et fausses enveloppes : hétérogénéité et authenticité monétaires dans la principauté japonaise de Kaga au XVIIe siècle, *Journal Asiatique*, 308/2, à paraître (2020).

Chieda 2011 : D. Chieda, *Chūsei Ise jingū chiiki no kahei to shōgyō soshiki*, Tōkyō, 2011.

Chieda 2012 : D. Chieda, Kinsei ni okeru shoki shisatsu no jitsuzō. Mie-ken wo jirei to shite, *Matsuyama Daigaku ronshū*, 24/4-2, 2012, p. 281-307.

Kawato 2017 : T. Kawato, *Chū-kinsei Nihon no kahei ryūtsū chitsujo*, Tōkyō, 2017.

Murata 2003 : R. Murata, Hansatsu kenkyūshi obeogaki, *Chiba Shōdai ronsō*, 40-4, 2003, p. 165-186.

Shikano 2001 : Y. Shikano, Edo jidai shoki ni okeru shisatsu no hatten. Ise no kuni Izawa chihō de hakkō sareta Tomiyama-satsu wo chūshin ni, *Keizaigaku ronsō*, 52-3, 2001, p. 231-267.

Takagi 2017 : H. Takagi, *Kinsei no kaibaku to kahei tōgō*, Kyōto, 2017.

Takizawa, Nishiwaki 1999 : T. Takizawa, Y. Nishiwaki (éd.), *Nihonshi shōhyakka. Kahei*, Tōkyō, 1999.

14. Carré 2020 ; Kawato 2017 ; Takagi 2017.
15. Carré 2020.

Patrice BAUBEAU*

Une drôle d'espèce : l'assimilation progressive du papier de monnaie à de la monnaie de papier en France, 1847-1936

Des papiers de monnaie circulent en France depuis très longtemps, mais la dévalorisation périodique qui les frappe leur attache une forte méfiance : billets de trésorerie, rescriptions, effets divers, billets de la Banque générale puis royale, billets de la Caisse d'escompte, assignats, mandats territoriaux... La liste est longue de ces papiers de monnaie qui perdent de 40 à 99 % de leur valeur dans les mains des porteurs en temps de crise. L'épisode de la banque de Law suscite ainsi ce petit quatrain que cite F. Braudel :

Un écu est un écu
Un billet de banque un billet de banque
Un écu est un écu
Un billet de banque un torche-cul.

Cette litanie des expériences devrait déjà nous mettre en garde contre le lieu commun d'une France durablement « traumatisée » par la monnaie de papier puisque, sans cesse, l'expérience est reconduite. C'est que l'expédient est commode. Braudel ajoutait d'ailleurs que « nous avons été trop attentifs aux rumeurs et aux grands spectacles de la rue Quincampoix (...) et nous apercevons aujourd'hui que le Système de Law n'a pas été, dans les profondeurs de la vie française, la tempête qu'on a dit[1] ». Quoi qu'il en soit, cette mauvaise image, ravivée par l'inflation révolutionnaire et les assignats, va peu à peu céder, puisque le billet de banque prend une place croissante dans les moyens monétaires utilisés par les Français (figure 1), notamment du fait des crises et des guerres.

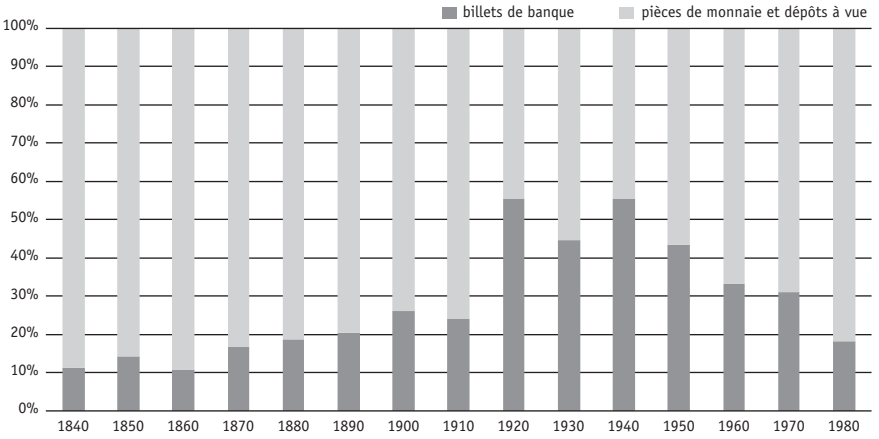

Figure 1 - Évolution de la part des billets dans la masse monétaire (M1) française (sources : Flandreau 1995 ; Nishimura, Yago 2006 ; Sicsic 1989, Saint-Marc 1980 ; Archives de la Banque de France, INSEE 1990).

* MCF HDR histoire économique contemporaine, Université Paris Nanterre, IDHES – UMR 8533 ; patrice.baubeau@gmail.com

1. Braudel 1986, p. 359.

Mais cette masse de billets ne fait pas automatiquement ni irréversiblement de ce papier monnaie une monnaie de papier comme il existe des monnaies d'or et d'argent. En effet, avant 1914 le papier monnaie est doublement fiduciaire : il suppose d'abord la confiance dans l'émetteur et jusqu'en 1870 la bonne volonté du créancier d'accepter cette monnaie ; il repose ensuite sur une promesse de convertibilité au pair dans la monnaie de métal qui seule dispose d'un cours légal. C'est ce qu'exprime l'exposé des motifs de la loi de l'an XI sur la Banque de France selon lequel son billet est un « papier représentatif de numéraire » et que « n'étant point forcé, chacun peut le refuser[2] », principes confirmés jusqu'à la loi du 15 mars 1848.

Comment le billet de banque a-t-il acquis le plein exercice des fonctions usuellement utilisées pour définir la monnaie, même si la monnaie ne s'y réduit pas[3] ? Ces fonctions concernent le paiement des achats, le règlement des dettes et la conservation de la valeur – le billet n'est bien entendu jamais unité de compte ni étalon monétaire – et peuvent s'observer en suivant le montant des « billets en circulation » publié par la Banque de France. Cette expression n'implique pas que ces billets circulent effectivement : ils peuvent demeurer dans les caisses des banques commerciales ou des particuliers, être thésaurisés ou perdus. En toute rigueur, cela ne correspond donc pas à la circulation au sens strict – mais ces données en représentent la meilleure approximation.

1848 : le billet, rempart monétaire

La première étape à franchir en vue de cette assimilation du papier à la monnaie, c'est de faire du billet un rempart contre les difficultés causées par la volatilisation de la monnaie sonnante et trébuchante, lorsque la monnaie de « premier rang » se transforme en pur instrument de réserve. Depuis la fin du XVII^e^ siècle au moins, toutes les crises, locales ou régionales, se sont traduites par ce phénomène de la disparition des espèces, serrées dans les cassettes, et de la dévalorisation massive des papiers de finance et de monnaie jetés sur le marché, ce qui alimente d'ailleurs la baisse de leur valeur[4]. L'ordre et le calme ne se rétablissent qu'une fois la déflation réalisée par le retrait du papier, remboursé ou déprécié, ou par le retour de la monnaie métallique, par exemple à la suite d'une « bonne » nouvelle. Ainsi la crise de 1805, qui voit la Banque de France tanguer face aux demandes massives de remboursement de ses billets, est-elle dénouée par la victoire de Napoléon I^er^ à Austerlitz.

Or la crise de 1846-1848 va renverser cet ordre des choses. Des tensions monétaires apparaissent en raison de la vive hausse des prix des subsistances et de l'exportation de numéraire pour solder les importations de céréales. Aussi, la Banque de France accepte de mettre en circulation une nouvelle coupure de 200 francs, très bien reçue, et qui contribue à une brève détente de la situation. Mais lorsqu'à la crise économique s'ajoute la révolution de février 1848, tout s'arrête : les espèces se terrent, la Bourse s'effondre, le négoce se fige. Le salut vient du billet : sa plus petite coupure est réduite à 100 francs, il se voit doté du cours légal et sa convertibilité est suspendue le 15 mars 1848. En contrepartie de la sauvegarde de ses réserves métalliques, la Banque de

2. Cité dans MATER 1925, p. 93.
3. AGLIETTA, ORLÉAN 1998.
4. LUCKETT 1996.

France accepte de financer directement l'État. Portée par les dépenses publiques et le retour d'une certaine élasticité monétaire, la confiance revient et, peu à peu, l'argent et l'or se remettent à circuler : pour la première fois de l'histoire de France, et sans conséquence inflationniste, c'est le papier qui a déterré, et non pas contribué à enterrer, le métal.

1870-1880 : l'envol du plus léger que l'or

La seconde étape, c'est l'élargissement de la circulation du billet afin de le transformer en moyen indiscutable de paiement et de règlement des dettes. Jusqu'aux années 1880 au moins, la Banque de France considère que son billet est avant tout un substitut aux effets de commerce et non un moyen de paiement indifférencié, ce dont témoigne son imposant format. On le constate aux regrets exprimés par la Banque en 1877 quant à l'évolution de son billet :

> « L'objet principal et longtemps unique de notre billet de banque, qui est de faciliter les grands paiements, dans les opérations commerciales, a en partie dévié de son but[5]. »

La mise en circulation de coupures de 100 francs en 1848, de 50 francs en 1864, a timidement élargi la sphère de circulation du billet aux particuliers – 100 francs représentent encore un mois de salaire d'un ouvrier qualifié. Mais cette « démocratisation » progresse vivement à l'occasion de la crise majeure que subit le pays dans la foulée de la déclaration de guerre à la Prusse, à l'été 1870. De nouveau l'or et l'argent se terrent et la pénurie de monnaie manuelle aggravant la crise, la Banque de France est dispensée de convertir à vue ses billets qui se voient dotés du cours légal et du cours forcé. Mais comme la crise dure, la Banque doit se résoudre à émettre des substituts aux pièces de 20, 10 puis 5 francs, tandis que des émetteurs locaux compensent la disparition de la monnaie divisionnaire. Or ici encore, et malgré quelques réticences ponctuelles, le papier monétaire remporte un immense succès : à peine 4 millions de coupures circulaient en France à la fin de 1866, près de 6 millions en juillet 1870, mais plus de 80 millions en octobre 1873 ! Alors qu'il n'y avait qu'un billet pour dix Français en 1866, il y en a désormais deux par personne !

Et en effet, les Français adoptent ces billets qui offrent un substitut léger aux pièces d'argent. Le goût du billet est tel que la Banque de France tente de limiter la convertibilité du métal en billet dès 1869, en fixant « que le minimum des sommes qui pourront être échangées contre billets serait fixée à 500 F[6] ». Voilà bien qui met à mal la légende noire d'une méfiance atavique envers le papier ! En 1878, alors que la pleine convertibilité du billet en or et en argent vient d'être rétablie par la loi, la Banque s'inquiète même du goût excessif des Français pour le billet :

> *« M. le Gouverneur explique le maintien du chiffre élevé de la circulation fiduciaire par le goût que le public montre pour les billets qu'il préfère au numéraire* [...][7]. »

5. Archives de la BDF (ABDF), circulaire du 21 février 1877, signée de Rouland, gouverneur.
6. ABDF, circulaire générale du 8 avril 1869.
7. ABDF, procès-verbal du Conseil général de la Banque, séance du 14 février 1878.

C'est donc la Banque qui freine le mouvement de diffusion du billet[8] : sous son impulsion, la circulation reflue de 80 à moins de 8 millions de coupures (figure 2), privant les Français, sans trop leur demander leur avis, d'un outil puissant et commode. Mais, doté désormais du cours légal et accepté dans toutes les caisses publiques, le billet a franchi le second obstacle qui s'opposait à sa transformation en monnaie de plein exercice : instrument d'échange, il est devenu l'outil légitime du règlement des dettes ou des taxes, sans limitation de montant et pour toutes les couches sociales.

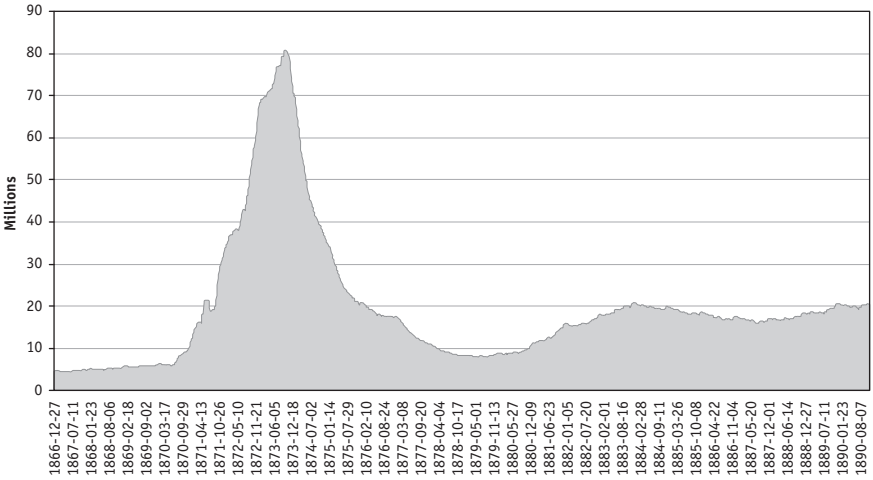

Figure 2 - Nombre total de coupures en circulation, données hebdomadaires (source : Baubeau 2018).

1914-1938 : en cas de crise, un billet de sortie

La troisième étape, la plus paradoxale à bien des égards et qui manifeste à quel point la monnaie est un indice de confiance collective, consiste dans la transformation du billet en instrument d'épargne, de thésaurisation même.

Certes, les archives de la Banque recèlent de savoureuses anecdotes révélatrices de pratiques anciennes de thésaurisation bien avant 1850. Mais, au-delà de ces cas anecdotiques, peut-on identifier la transformation progressive du billet en instrument de réserve de valeur, mesurant ainsi sa montée dans l'échelle de la confiance monétaire ? Pour ce faire il faut scruter avec attention la circulation relative des petites coupures, davantage utilisées dans les échanges quotidiens, et des grosses coupures, mieux à même de préserver une forte somme sous un volume discret – c'est d'ailleurs l'un des motifs de suspension de l'émission des billets de 500 euros par la Banque centrale européenne, depuis le 27 avril 2019[9].

8. Baubeau 2020.
9. https://www.ecb.europa.eu/euro/banknotes/html/index.fr.html#500.

Toutefois, il convient d'évoquer en premier lieu le cas tout à fait particulier de l'État. La guerre de 1870 a enseigné aux autorités la puissance du billet de banque dans un régime de monnaie métallique : en cas de crise, réduits à leur fonction de réserve de valeur, l'or et l'argent cessent de circuler, immobilisant tous les échanges de la vie économique et sociale, et seul le billet, parce qu'il n'incorpore pas de valeur intrinsèque, offre alors un substitut satisfaisant dans le cadre de l'État-nation. Aussi, à partir de 1890, une série de conventions secrètes lient la Banque à l'État, de six mois en six mois, amenant cette dernière à ne pas détruire les billets de 10, 20 et 50 francs en bon état qu'elle a retirés de la circulation, de manière à pouvoir les diffuser de nouveau en cas de conflit. Le 11 novembre 1911, en réaction aux tensions qui ont accompagné le « coup d'Agadir », deux conventions secrètes, plus durables, sont signées, qui ne seront ratifiées par le Parlement que le 5 août 1914, juste après le déclenchement de la guerre. Elles fixent à 2,9 milliards de francs le montant d'une avance à ouvrir par la Banque de France au Trésor en cas de conflit, notamment sous forme de billets, ces mêmes billets conservés depuis 1878.

Cette thésaurisation « publique » témoigne de l'évolution du statut du billet de banque vers une monnaie de plein exercice, mais par son caractère à la fois secret et extraordinaire ne permet pas de conclure sur la transformation de la monnaie de papier en papier monnaie. De plus, l'indice le plus évident qui est, on l'a dit, la divergence entre l'émission des billets de petit et de gros montant, est rendu inutilisable par les événements d'août 1914 qui provoquent justement, en application des conventions de 1911, une émission massive de petites coupures. C'est pourquoi nous allons nous concentrer sur quelques épisodes pendant lesquels l'État n'est pas intervenu directement sur la circulation monétaire, laquelle enregistre donc plutôt les demandes des particuliers et des entreprises.

Durant la période de convertibilité qui court de 1878 à 1913, rien de sensible n'apparaît : l'impact des crises semble limité, et la circulation évolue plutôt selon des cycles saisonniers et les mouvements longs de la conjoncture. La situation ne change véritablement qu'avec l'arrivée de la Première guerre mondiale, mais la fenêtre est très courte pour les raisons qu'on a dites : entre la dégradation irréversible de la situation avec l'ultimatum austro-hongrois, le 23 juillet, et les mobilisations décidées en Europe centrale et orientale, du 28 au 30, la circulation hausse fortement, affichant une progression inédite de 13,05 % qui ne doit encore rien, évidemment, à la mise en œuvre des conventions de 1911 (figure 3). La population stocke donc des billets en prévision du conflit, mais s'agit-il d'une précaution à court terme ou d'une véritable reconnaissance de la capacité du billet à servir de réserve de valeur ?

Un épisode similaire se produit en 1938, lors de la crise des Sudètes, avec cette différence importante que le retour à la normale – du point de vue de la circulation fiduciaire – peut être observé puisque la France n'entre en guerre qu'un an plus tard. La phase aiguë de la crise débute mi-septembre 1938, lorsqu'ont lieu les premières rencontres internationales visant à satisfaire Hitler qui revendique l'annexion immédiate de cette région de la Tchécoslovaquie, État allié de la France. C'est également à partir de cette date que la circulation fiduciaire augmente fortement (+13,56 % du 22 au 29 septembre). La conférence de Munich aboutit le 30 septembre lorsque sous la pression de ses alliés (France, Grande-Bretagne) la Tchécoslovaquie cède à l'envahisseur, éloignant la menace de guerre. Aussitôt la circulation chute fortement et revient, en deux semaines à peu près, à un niveau inférieur (figure 4), bien que nettement au-dessus de la circulation des mois précédents.

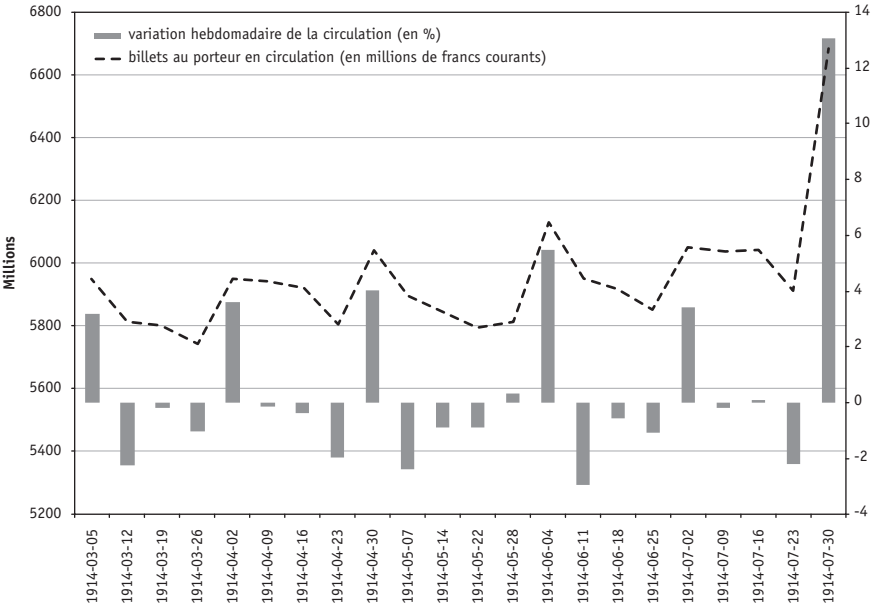

Figure 3 - Évolution de la circulation de mars à juillet 1914, données hebdomadaires (source : BAUBEAU 2018).

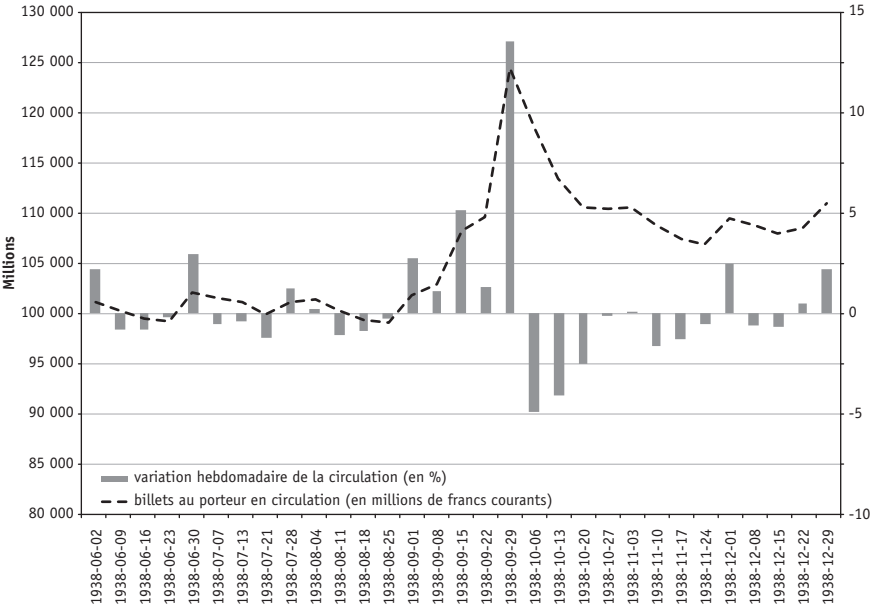

Figure 4 - Évolution de la circulation de juin à décembre 1938, données hebdomadaires (source : BAUBEAU 2018).

Ici, beaucoup plus clairement encore qu'en 1914, on saisit le recours au billet de banque comme moyen de protection, mais il est vrai, en contrepartie, que ne circulent plus comme au XIXe siècle de monnaies d'or ni d'argent. Pour obtenir une image plus exacte des mouvements de thésaurisation, il faut donc tâcher de comparer la circulation des différents types de coupures, afin de mesurer si celles dont l'émission par la Banque de France progresse le plus sont plus ou moins susceptibles de servir de support à l'épargne de précaution et à la thésaurisation.

Cette analyse ne peut malheureusement pas, pour l'instant, être réalisée de manière plus fine qu'à partir de données annuelles – des données plus précises existant dans les archives de la Banque. Néanmoins, le tableau que l'on peut tirer de ces données est tout à fait éclairant et vient conforter ce nous venons de voir (figure 5). En effet, le gonflement de la circulation observé pour 1938 apparaît clairement et il affecte bien plus les grosses coupures que les moyennes ou les petites : cela illustre bien un mouvement de thésaurisation. Il en va de même, et c'est un aspect mis au jour très récemment, entre 1929 et 1931 : la crise économique a en effet frappé la France beaucoup plus tôt et beaucoup plus violemment qu'une partie de l'historiographie ne le reconnaît[10]. Or comment les Français ont-ils réagi face à la tempête financière puis monétaire déclenchée par le krach du 24 octobre 1929 à Wall Street ? En mettant leurs liquidités en sûreté, c'est-à-dire en vidant leurs comptes bancaires pour alimenter leurs livrets de caisse d'épargne et augmenter leur encaisse de grosses coupures.

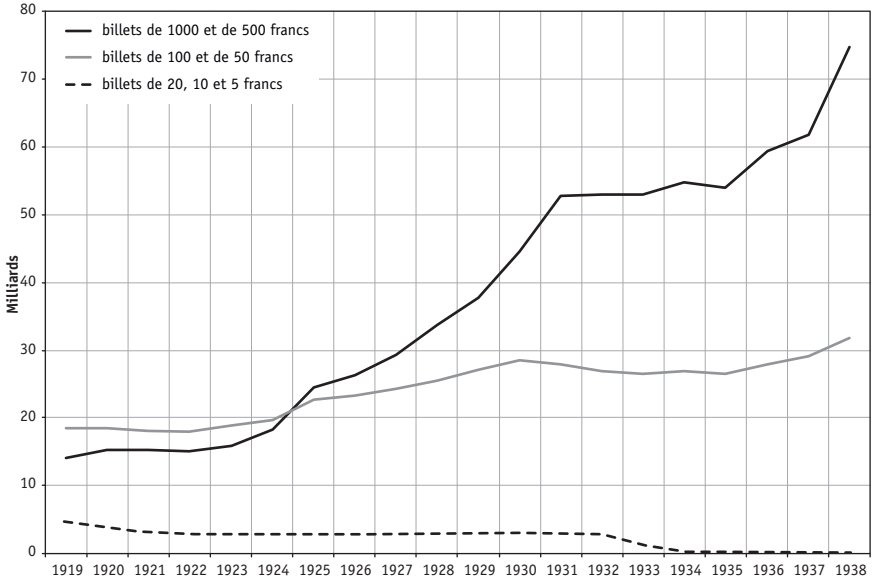

Figure 5 - Évolution de la circulation des grosses, moyennes et petites coupures de billets, 1919-1938, données annuelles (source : Banque de France, Comptes rendus annuels).

10. Pour une relecture fondée sur des données nouvelles, voir BAUBEAU *et al.* 2020.

Face à la crise, le billet apparaît désormais comme une protection efficace, et il vient faire office de monnaie « supérieure » face aux monnaies scripturales. L'évolution est achevée qui a peu à peu transformé le billet de banque de substitut monétaire en monnaie de plein exercice. Il ne restera plus qu'à manifester cette préférence nouvelle en remplissant les cartons à chapeau et les lessiveuses durant la Deuxième Guerre mondiale, pour le plus grand plaisir des chineurs et des numismates, qui découvrent encore, 70 ans plus tard, des liasses épaisses de billets ainsi mises de côté[11].

Bibliographie

Aglietta, Orléan 1998 : M. Aglietta, A. Orléan (dir.), *La monnaie souveraine*, Paris, 1998.

Baubeau 2014 : P. Baubeau, L'histoire de France en « vignettes » : deux siècles de circulation fiduciaire, *RN*, 171, 2014, p. 631-653.

Baubeau 2018 : P. Baubeau, The Bank of France's balance sheets database, 1840-1998: an introduction to 158 years of central banking, *Financial History Review*, 25-2, août 2018, p. 203-230.

Baubeau 2020 : P. Baubeau, Les petits billets de 1864 à 1879 : une innovation « dangereuse », mais pour qui ?, *DHA*, Suppl. 20, 2020, p. 203-234.

Baubeau *et al.* 2020 : P. Baubeau, E. Monnet, A. Riva, S. Ungaro, Flight-to-safety and the Credit Crunch. A new history of the banking crisis in France during the Great Depression, *Economic History Review*, 2020 (à paraître).

Braudel 1986 : F. Braudel, *L'identité de la France, volume 2 : les hommes et les choses*, Paris, 1986.

Flandreau 1995 : M. Flandreau, *L'Or du monde. La France et la stabilité du système monétaire international, 1848-1873*, Paris, 1995.

INSEE 1990 : INSEE, *Annuaire rétrospectif de la France, 1948-1988 : séries longues,* Paris, 1990.

Luckett 1996 : Th. Luckett, Crises financières dans la France du XVIIIe siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 43-2, avril-juin 1996, p. 266-292.

Mater 1925 : A. Mater, *Traité juridique de la monnaie et du change*, Paris, 1925.

Nishimura, Yago 2006 : Sh. Nishimura, K. Yago, La masse monétaire en France, 1890-1913, *Histoire, économie et société*, 2006-2, p. 207.

Saint-Marc 1980 : M. Saint-Marc, *Histoire monétaire de la France, 1800-1980,* Paris, 1983.

Sicsic 1989 : P. Sicsic, Estimation du stock de monnaie métallique en France à la fin du XIXe siècle, *Revue économique*, 40-4, 1989, p. 709-736.

11. Comme très récemment encore notre collègue et ami Jérôme Jambu qui publiera bientôt un de ces « trésors de billets ».

Mathieu BIDAUX*

La sécurité des billets de la Banque de France à l'épreuve de la lithographie

L'apparition d'un nouveau procédé d'impression ou de reproduction des images fait toujours peser une menace sur la sécurité des billets de banque et, par conséquent, sur la confiance en la monnaie fiduciaire.

Quand la lithographie, mode d'impression inventé par l'Allemand Aloys Senefelder en 1796, se démocratise à partir des années 1830 en France, le service de la Fabrication des billets de la Banque de France voit surgir de premiers cas de contrefacteurs s'étant servi d'une pierre lithographique pour obtenir de faux billets. Une contrefaçon bien exécutée et diffusée dans la circulation fiduciaire peut susciter une panique et une défiance envers le billet de banque. En particulier, quand les billets sont librement convertibles contre de l'or et des espèces aux caisses de la banque d'émission (jusqu'en 1914). La Banque de France s'efforce de ne jamais laisser sa monnaie fiduciaire à la portée du faussaire puisque la contrefaçon menace son privilège d'émission et le modèle économique qui se fonde sur lui.

Procédé d'impression basé sur le principe chimique de l'antagonisme entre l'eau et l'encre grasse qui se repoussent (comme l'eau et l'huile), la lithographie s'avère pratique, plus facile à mettre en œuvre que la gravure qui donne naissance à la typographie et aux techniques de taille douce, lesquelles demandent de solides compétences et une adresse particulière[1]. La lithographie permet aux artistes de dessiner et d'écrire directement sur une pierre calcaire préparée pour réaliser des tirages importants d'estampes (figure 1).

En 1819, le mécanicien des ateliers de la Banque de France, Durieux, sur la demande du directeur de l'imprimerie, Augustin Ville, réfléchit à la façon dont il procèderait pour obtenir de faux billets par la lithographie. La banque d'émission ne sous-estime pas la menace de la lithographie mais pense pouvoir la contrôler lors du premier tiers du XIXe siècle, car depuis 1800, le billet présentait déjà des défenses qui pouvaient permettre de repérer les faux par lithographie, laquelle est un procédé d'impression à plat et non un procédé en relief comme la typographie, choix d'impression de la Banque de France pour ses billets.

À l'impression lithographique, le papier ne présente pas de relief au verso à l'issue de la pression exercée par la presse, contrairement à l'impression typographique qui laisse ce qu'on appelle une marque de foulage. Au toucher, ce relief est ressenti sur le verso du papier, comme les marques des caractères typographiques frappés sur les pages des livres imprimés de cette façon, ce que ne permet pas la lithographie.

Autre défense effective : l'impression d'un médaillon noir qui était visible sur le recto des billets. Sa finesse n'était pas reproduite par les faux lithographiés. C'est ainsi que de premières contrefaçons ont été repérées dans les années 1830. Pourtant cela n'a pas suffi. Dès lors, comment les faussaires ont-ils procédé et comment la Banque de France a-t-elle réagi pour défendre ses billets de banque ?

* Docteur en histoire contemporaine, historien pour Phoramm/Worms & Cie, chercheur associé au GRHIS, EA3831, Université de Rouen ; mathieubidaux@hotmail.fr

1. Picon 1992. L'auteur insiste sur la facilité d'exécution et les tirages plus nombreux permis par la lithographie.

Figure 1 - Pierre lithographique permettant d'imprimer des billets de 1000 F type 1862 « bleu » et employée dans l'affaire de contrefaçon Becker de 1881 (Coll. Banque de France).

L'apparition d'un péril pour la sécurité des billets (1830-1835)

Avant 1820, la pénétration de la lithographie en France est plus faible qu'en Allemagne où elle est née[2]. À partir des années 1830, le nombre de brevets autorisant des imprimeurs à employer la lithographie augmente et permet son expansion dans les ateliers.

La parution, préalable à ce développement, de l'ouvrage disponible en français, *L'Art de la lithographie* de Senefelder (1819), dans lequel les lecteurs trouvent une méthode de transport de l'encre typographique sur une pierre lithographique prépare les conditions de l'apparition de faux billets. L'ouvrage est, de plus, commenté publiquement, comme lors d'une séance de la Société libre d'émulation de Rouen datant de 1837, date significative[3]. Le savoir se diffuse largement et sans contrôle qu'il suffirait de réhumidifier l'encre d'une estampe par différents réactifs (acides ou alcalins) puis de décalquer cette image sur une pierre. Suffisamment nette, elle permet à l'imprimeur de tirer, théoriquement, autant de billets qu'il le souhaite.

2. Twyman 2013 ; Parinet 2018. Les recherches d'Élisabeth Parinet montrent que les lithographes français étaient plus nombreux que ce qu'avance Michael Twyman. On en trouve à Paris, Rouen, Bordeaux, Mulhouse, Lyon mais aussi à Nantes, Toulon, Grenoble, Mâcon, etc. Avant 1828, Gisors, Le Havre, Brest, Perpignan, Toulouse, Marseille, Grasse se joignent aux premières villes. Les préfets ne devaient autoriser qu'un seul lithographe pour 10 000 habitants.
3. Delalande 1837, p. 27-29.

La nécessité d'une réaction s'impose lors de la détection de premiers cas de contrefaçons par lithographie qui sèment le trouble chez Augustin Ville, quand celui-ci découvre, en août 1830, dans une masse de billets destinés à l'annulation, trois faux billets de 500 F : les billets ont ainsi été acceptés et non détectés par les agents de la Banque.

Si, à ce stade, la Banque de France ne détient aucun indice sur l'émetteur du billet, par chance, un quatrième faux est détecté par une entreprise qui transmet des informations permettant de remonter les échanges et de retrouver le faussaire : un lithographe nommé Torris, originaire de Dunkerque.

Mais la Banque de France ne semble pas devoir réagir tout de suite. En janvier 1832, d'autres contrefaçons de 500 F apparaissent sans que le ou les coupables ne puissent être retrouvés. En mai et juin 1832, de jeunes apprentis prennent des cours pour apprendre la lithographie avec l'intention de fabriquer de faux billets. Dénoncés, ils sont arrêtés. En août 1832, de faux 1 000 F lithographiés sont repérés et les contrefacteurs appréhendés[4].

La direction de l'imprimerie pense que le décalque de ses billets est possible mais le tirage qui en résulte est toujours modeste et elle peut encore repérer facilement les faux et ainsi contrôler la diffusion des contrefaçons.

Cependant, en avril 1835, un employé du ministère des Finances, d'Aiguebelle, dont les travaux ont trait à la chimie, à la typographie et à la lithographie, travaux qui apparemment lui attirent une reconnaissance par des scientifiques aguerris, alerte la Banque. Il est convaincu de pouvoir imiter facilement les billets grâce à la lithographie et il assure que des étrangers, au nom de leur gouvernement, lui font des offres. Il arrive, en plus, à obtenir la marque de foulage en répandant un acide sur la pierre et peut réaliser un tirage beaucoup plus important. La Banque de France lui rétorque qu'il n'est pas nécessaire de protéger davantage les billets car elle n'a pas détecté de faux par son procédé mais elle entame tout de même des recherches de son côté[5].

Les enduits gras Mantoux (1835), Delarue (1846) et Delarue/Pouillet (1850)

En juin 1835, la Banque de France fait appel au lithographe Étienne Mantoux[6]. L'homme est un proche d'un régent de la Banque, Guiton, qui en vante les mérites depuis 1833. Ville, devenu contrôleur, estime que « la position » et « le caractère » du lithographe « présentent toutes les garanties désirables » pour lui faire confiance.

Après plusieurs essais au sein de la Banque, Mantoux invente un moyen de protéger les billets : son idée, astucieuse, consiste à enduire les billets d'une substance grasse empêchant le tirage des billets sur une pierre lithographique. Le moyen est facile à

4. Archives de la Banque de France (ABDF), 1069199201/12, Historique sur les faux billets de banque et sur les faussaires de 1803 à 1832.
5. ABDF, 1060199601/6, Livre de notes du contrôleur général Ville.
6. Voir le *Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIXe siècle* édité par l'École nationale des chartes : http://elec.enc.sorbonne.fr/imprimeurs/node/22774. L'invention de Mantoux ne coûte rien à la Banque de France. Elle n'est pas brevetée pour des raisons de sécurité. Le lithographe est récompensé par l'obtention de la Légion d'honneur comme il l'avait réclamé (voir ABDF, Procès-verbaux du conseil général de la Banque de France, séance du 11 juin 1835).

mettre en œuvre sans modifier l'organisation ni bouleverser le mode d'impression des billets au sein des ateliers de la Banque. Au moment de la tentative de décalque du faussaire, l'enduit gras appliqué au recto et au verso des billets se décharge entièrement sur la pierre. L'enduit Mantoux n'empêche pas le décalque mais lorsque le lithographe encre sa pierre pour réaliser son tirage, l'encre se reporte sur toute la surface de la pierre, empêchant d'obtenir la moindre vignette du billet qui disparaît sous une couche d'encre noire.

En juillet 1841, il a été trouvé chez un dénommé Adeleine, qui se dit cultivateur, des essais de décalque des vignettes et une pierre lithographique sur laquelle étaient transportés des fragments de bordures du billet de 500 F. C'est ce dernier événement qui pousse la Banque de France et le gouverneur, à entreprendre de nouvelles expériences et enquêtes auprès des lithographes, typographes et graveurs pour défendre les billets. La Banque s'adresse à Delarue, Quinet (deux lithographes), Lecomte (caissier des billets de la Caisse Laffitte), Paul Dupont (typographe et lithographe), et Brevière (graveur et imprimeur de vignettes en relief sur bois).

Les cinq experts donnent leur avis sur la protection des billets. Deux camps se forment : d'un côté, ceux qui estiment qu'il est possible de reproduire les billets par la lithographie (Lecomte, Quinet, Brevière, Dupont) et de l'autre, seul, Théophile Delarue. Paul Dupont affirme catégoriquement que « rien n'[est] plus facile que de transporter sur pierre et de reproduire à volonté les billets de la banque ». Il dit que le foulage peut s'obtenir en utilisant un acide sur la pierre qui la ronge et la creuse sur toutes les parties exemptes du tracé du décalque. Il coule sur cette pierre un plâtre qui sert de matrice, laquelle reçoit une fusion de plomb qui devient en relief un cliché. Il décrit ici le procédé déjà mis en évidence par le mécanicien Durieux en 1819.

Mais Delarue se démarque par sa position. Il a fait de longues études sur la lithographie et semble bien connaître ce milieu. Il introduit une nuance. En réalité, il ne connaît pas de collègues capables de reproduire de façon « passable » des vignettes telles que celles des billets. Dans les faits, il est difficile d'obtenir une image nette. Le faux est ainsi vite repéré. D'ailleurs, les meilleurs lithographes de Paul Dupont ne parviennent pas, à leur grande surprise, à obtenir une reproduction présentable.

L'avis de Delarue est confirmé par les expériences. Il est ainsi appelé à poursuivre les mises à l'épreuve de l'enduit Mantoux en employant des billets imprimés depuis plusieurs mois et années. Même au bout de trois ans de circulation, la coupure reste protégée par l'enduit gras. La direction de la Banque de France conclut que le préservatif Mantoux reste efficace et suffisant.

Néanmoins, le 24 août 1846, les chercheurs Boyer et Massias réussissent, par l'intermédiaire de la photographie d'un billet, à le transporter sur une pierre. Le résultat donne un billet sans netteté mais suffisamment bien reproduit pour tromper un œil insuffisamment exercé. Le 14 octobre 1846, la Banque de France reconnaît que le procédé Mantoux n'est plus efficace depuis la découverte des deux chercheurs. La Banque de France prend conscience de la nécessité de réagir mais l'introduction de nouvelles sécurités pourrait ralentir la production des billets alors que la circulation fiduciaire s'accroît. La Banque s'oriente d'abord vers la piste de l'ajout dans le papier d'un obstacle à la transmission de la lumière. La solution paraît cependant difficile à mettre en œuvre. Delarue propose alors un nouveau moyen de lutter contre le transport lithographique qui pourrait s'avérer efficace contre le procédé de Boyer et Massias : l'application d'une double impression au vernis tant au recto qu'au verso, c'est une

impression grasse incolore avant le tirage des billets en noir. « La première impression couvre toute la surface du papier, la seconde ne frappe que la lettre et le texte. Le tout identiquement. La première impression est d'un ton clair, la seconde est du noir habituel et absolu[7]. », dit Ville.

L'astuce de Mantoux contre un recours direct à la lithographie se retrouve ici : lors du décalque, le fond gras et la vignette imprimée en encre grasse noire se déposent en même temps sur la pierre. Au moment de l'encrage, le noir couvre toute la superficie de la pierre. Contre la contrefaçon photographique, la première impression, « d'un ton clair », donne une certaine couleur au fond. Comme la photographie argentique ne rend une image en couleur qu'en blanc (et une seconde exposition à la lumière pour assombrir le cliché ne donne qu'une couleur « chocolat noir »), le billet est alors protégé contre la photographie. Le daguerréotype ne répète qu'en noir le modèle qu'on expose, quel qu'en soit la couleur. Là encore, le billet photographié se repèrerait facilement.

La Banque décide alors d'appliquer cet enduit Delarue sur tous les billets, même sur ceux qui ont été émis avant l'adoption du procédé du lithographe.

Les billets reçoivent l'enduit préservatif dans les ateliers de la Banque. L'opération mobilise une presse et un ouvrier, tous deux fournis par Delarue et est exécutée sous les yeux du chef de l'imprimerie. La Banque paie la composition de l'enduit à Delarue. Son invention est ensuite adoptée par les banques d'émission de province (la Banque de Russie souhaite également bénéficier de sa découverte)[8].

Pratiquement, les billets sont imprimés deux fois : d'abord sur pierre puis sur formes. Petit à petit, des lithographes entrent dans les ateliers de la banque d'émission. L'impression nécessite l'emploi de lithographes et d'imprimeurs typographes. Au début, le papier était préparé dans l'atelier de Delarue puis mené à l'atelier de la Banque de France pour l'impression. Très rapidement ces travaux ont été intégrés au sein de la Fabrication des billets. L'atelier de lithographie y est établi en 1848 et les lithographes y travaillent sous la direction de Delarue.

À partir de 1850, la Banque de France charge Delarue et le scientifique Pouillet dont elle s'attache les services, de trouver une encre qui ne se reporterait pas sur les pierres car l'encre de l'imprimerie (encre grasse) permet une impression nette, certes, mais elle est transportable. Les experts recherchent la formule d'une « encre maigre ». Puisqu'elle n'est pas trouvée en 1850, Pouillet modifie la composition de l'enduit de Delarue pour le rendre plus résistant aux tentatives des contrefacteurs pour le contourner[9]. À partir des années 1870, cette quête de l'encre maigre occupera, en vain, Marcellin Berthelot, appelé par la Banque de France, et le scientifique belge Jean Servais Stas, lui aussi expert auprès de la Banque nationale de Belgique.

La lithographie : la principale menace sur la sécurité des billets de banque

En 1848, l'émission en urgence de 700 000 à 800 000 billets de 100 F provisoires mal protégés, mal gravés (en typographie, avec un timbre sec et un fond lithographique vert) entraîne l'apparition de faux 100 F lithographiés. En décembre 1848, Ville

7. ABDF, 1060199601/6, Livre de notes du contrôleur général Ville.
8. ABDF, 1514193101/29, Dossier individuel Delarue.
9. ABDF, 1069199421/2 ; Pouillet 1858.

estime qu'il y a eu 18 cas d'imitation par lithographie depuis 1800, ce qui est relativement peu. Faire un faux billet, dit-il, « est beaucoup moins facile que ne le pensent un grand nombre de lithographes qui n'en apprennent les difficultés qu'au moment où ils l'entreprennent[10] ». Plus de 20 ans plus tard, lors des événements nés de la guerre franco-prussienne, avec l'émission de billets de 25 F, 20 F et 5 F mal sécurisés, la situation n'est plus comparable et de très nombreuses contrefaçons surgissent dans la circulation fiduciaire, notamment provenant de lithographes espagnols[11]. Le contrôleur général Léon Chazal conclut de ces faits que la lithographie demeure la principale menace contre les billets. Sur 60 tentatives de contrefaçons produites en 1871, aucune n'est le fait d'une reproduction directe ou indirecte par la photographie. Il précise : « Malheureusement il n'en est pas de même du déport lithographique ; c'est le mode qui a été le plus heureusement employé par les contrefacteurs. L'enlèvement de l'enduit préservatif de Delarue, dont la banque couvre son papier avant l'impression, n'est plus un secret pour la plupart des lithographes et c'est à peine s'il est une gêne pour les plus maladroits des faussaires [...]. Le remplacement de ce préservatif est depuis plus de dix ans l'objet de mes préoccupations[12] ».

Les progrès techniques dans le monde industriel permettent à la Banque de France d'imaginer de nouvelles défenses. La commission des études de la Fabrication des billets, créée en 1872, travaille à la conception d'un futur billet, devant être particulièrement bien défendu face à toutes les menaces : le 20 F type 1873 (figure 2).

Figure 2 - Recto du 20 F type 1873 (Coll. Banque de France).

10. ABDF, 1060199601/6, Livre de notes du contrôleur général Ville.
11. Bordogna, Lefeuvre 2008.
12. ABDF, 1069199601/9, Rapports du contrôleur général Chazal.

Ce 20 F nouveau type adopte le même principe de défense que ses prédécesseurs contre la lithographie mais de façon plus sophistiquée. La Banque retire l'aplat gras et le remplace par un fond gravé, imprimé en encre grasse incolore qui se révèle au moment du report lithographique. Lorsque le faussaire encre sa pierre, il voit désormais s'afficher, non plus une surface toute noire mais un cadre orné au milieu duquel il est inscrit : « La loi punit le contrefacteur » (figure 3).

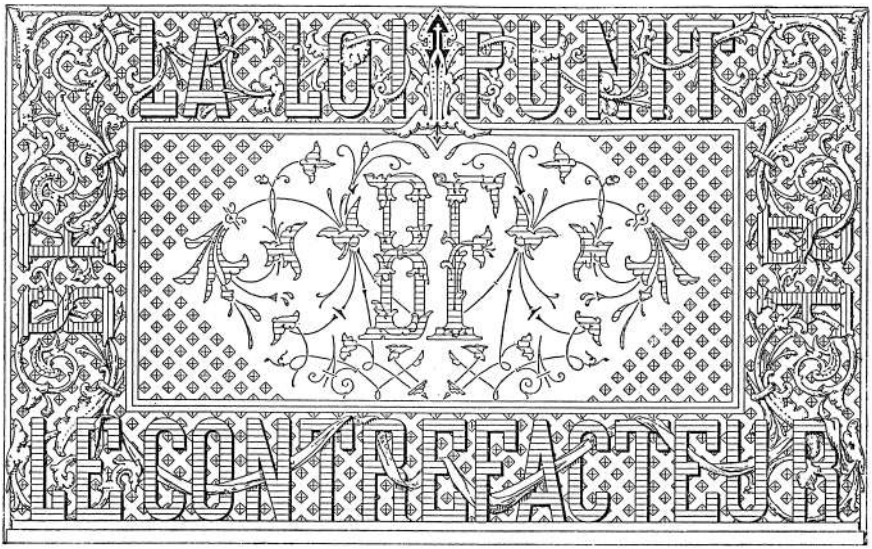

Figure 3 - Vignette imprimée en encre grasse incolore (Coll. Banque de France).

Si ce système n'est pas généralisé (ce billet n'est émis que le 30 juillet 1914), on le voit, le procédé de défense, dans son principe, n'évolue guère. Les capacités techniques des machines vont, en revanche, permettre de généraliser, à grande échelle, le graissage notamment grâce aux presses roto-gras chargées d'enduire tous les billets au recto et au verso avec une vitesse accrue jusque dans les années 1950.

Conclusion

Il faut attendre les années 1930 pour voir apparaître un nouveau système de défense avec l'adoption de la surimpression en taille douce sur les billets. L'encre spécifique à la taille douce est suffisamment solide pour donner un effet de relief au toucher. La taille douce employée sur les plus grosses coupures, dans un premier temps, permet ainsi de les protéger de la lithographie.

Pour sécuriser le billet de banque, les ateliers de fabrication de la monnaie fiduciaire de l'institut d'émission doivent nécessairement innover, mettre à jour sa défense, mettre en place une veille technologique sur les méthodes de reproduction des images, surveiller et étudier les techniques des faussaires. Les solutions adoptées pour

sécuriser les billets entraînent des modifications du circuit de fabrication, sous la contrainte du prix de revient. C'est ainsi que la Banque de France se trouve entraînée jusqu'à nos jours dans une indispensable course à l'innovation avec les faussaires.

Bibliographie

Baubeau 2014 : P. Baubeau, L'histoire de France en « vignettes » : deux siècles de circulation fiduciaire, *RN*, 171, 2014, p. 631-653.

Bidaux 2019 : M. Bidaux, *De la presse à la monnaie (1857-1945) : La fabrication des billets de la Banque de France, construction et entretien de la confiance*, Thèse de doctorat sous la direction d'Olivier Feiertag, Université de Rouen, 2019.

Bordogna, Lefeuvre 2008 : M. Bordogna, J.-R. Lefeuvre, Les contrefaçons des billets de la Banque de France (1871-1914), *Cahiers anecdotiques de la Banque de France*, 30, 2008.

Delalande 1837 : J.J. Delalande, Examen d'une brochure intitulée : Les premiers essais de la typolithographie et de la chalcolithographie, en forme de rapport, *Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen*, 1er trim. 1837, p. 13-72.

Mockford 2014 : J. Mockford, *« They are Exactly as Banknotes are »: Perceptions and Technologies of Bank Note Forgery During the Bank Restriction Period, 1797-1821*, Thèse de doctorat, University of Hertfordshire, 2014.

Parinet 2018 : E. Parinet, L'impression lithographique au XIXe siècle : les imprimeurs de ville, *L'impression lithographique au XIXe siècle*, séminaire de l'École nationale des chartes, 29 janvier 2018.

Picon 1992 : A. Picon, Du traité à la revue. L'image d'architecture au siècle de l'industrie, dans *Usages de l'image au XIXe siècle*, St. Michaud, J.-Y. Mollier, N. Savy (dir.), Paris, 1992, p. 153-166.

Pouillet 1858 : C. Pouillet, *Travaux relatifs à la fabrication des billets, 1851-1858*, manuscrit non publié, 1858.

Senefelder 1819 : A. Senefelder, *L'art de la lithographie ou instruction pratique contenant la description claire et succincte des différents procédés à suivre pour dessiner, graver et imprimer sur pierre*, Paris, 1819.

Twyman 2007 : M. Twyman, *L'imprimerie : histoire et techniques*, Lyon, 2007.

Twyman 2013 : M. Twyman, *A History of Chromolithography: Printed colour for all*, New Castle, 2013.

Jean-Claude CAMUS*

Le billet de 500 francs type 1943 « Colbert » non émis. Motivations et empêchements

Le billet de 500 francs type 1943 « Colbert » a été créé par la Banque de France pendant la Seconde Guerre mondiale mais n'a pas été mis en circulation. Né et disparu dans la guerre, ce projet témoigne tout d'abord des différentes problématiques qui balisent le processus de création, de fabrication et d'émission d'un billet de banque au XXe siècle. Il révèle aussi et surtout les soubresauts politiques, économiques et industriels de la « drôle de guerre », de l'Occupation, puis de la Libération.

C'est le 2 septembre 1939, c'est-à-dire la veille de la déclaration de guerre, que le directeur de la Fabrication des billets de la Banque de France engage la préparation d'une coupure nouvelle valorisant la force maritime et coloniale de l'Empire. Il s'adresse à Lucien Jonas, un peintre rompu déjà à l'exercice de la commande par ses nombreuses contributions à *L'illustration*. Le directeur de cet hebdomadaire, lui-même peintre à ses heures, s'adjoint régulièrement le concours de ce portraitiste talentueux, peintre officiel de la Marine, très introduit dans les milieux militaires. Jonas s'y est fait connaître par ses très beaux visages de poilus et d'officiers dessinés dans les tranchées même. En 1933, il a fait connaître son offre de service à la Banque de France et en a obtenu une commande pour un billet de 100 francs de réserve figurant le surintendant des Finances Sully, billet qui sera mis en circulation en juillet 1940, quelques jours après l'invasion allemande. Depuis le début de l'été 1939, il travaille sur la représentation d'un autre grand argentier, Jacques Cœur, pour les maquettes d'un 50 francs de réserve.

Début septembre 1939, l'intention de la Banque de France est précisément de grossir encore sa réserve de vignettes. Les troubles monétaires nés en 1938 de la crise de Munich, et qui s'amplifient avec les agressions militaires de l'Allemagne nazie, l'incitent à revenir à des pratiques adoptées lors du précédent conflit : stocks de billets répartis dans ses succursales du Centre et de l'Ouest, petites coupures se substituant aux monnaies métalliques, coupures neuves pouvant remplacer rapidement celles en vigueur… Pour gagner en coût et en rapidité de fabrication, elle opte aussi pour des vignettes plus petites que celles qui circulent alors. Le billet de 500 francs en service depuis 1893 mesure 24,5 cm de long et 14 cm de large, soit 343 cm² ; le « Colbert » devra être moitié moins grand.

Sa préparation intègre également l'ajout de dispositifs anti-contrefaçon dont certains ont été rodés sur d'autres coupures : impression en quatre couleurs au lieu de trois, filigrane dessinant un visage, recto-verso parfaitement superposés… Avec ce nouvel opus, la Banque de France entend aussi introduire une sécurité inédite, déjà partiellement maîtrisée sur un billet émis en septembre 1938, une impression mate en léger relief, dite en « taille-douce ». Pour la première fois cette impression délicate viendra, non plus en juxtaposition, mais en rehaut noir et fin superposé aux ornements imprimés en trois couleurs, le buste de Colbert notamment.

* Responsable des Collections numismatiques, service du Patrimoine historique et des Archives de la Banque de France ; jean-claude.camus@banque-france.fr

Le choix de ce personnage associé aux premières années du règne de Louis XIV, grand défenseur de l'industrie et du commerce extérieur, s'inscrit dans la continuité des Sully et Jacques Cœur. Mais c'est d'abord la puissance maritime et l'immensité des ressources extraterritoriales que la Banque de France veut rappeler au moment où le gouvernement Daladier déclare la guerre. Comme pendant le précédent conflit, elle souhaite afficher sur ses signes monétaires des thèmes patriotes et militaires : après Jeanne d'Arc boutant l'ennemi à Orléans (pour un projet de 50 francs), elle retient le Colbert précurseur de l'expansion coloniale, puis quelques jours plus tard, un soldat anonyme – sinon inconnu – protégeant des hauts-fourneaux (pour un 10 francs), et encore Vauban montrant la carte des fortifications alignées sur la frontière du Nord (pour un 100 francs). Les messages délivrés par les images sont renforcés par des devises empruntées à leurs auteurs en effigie ou écrites pour l'occasion. Initié en 1916 sur le billet de 20 francs « Bayard », qui portait son héroïque « Sans peur et sans reproche », le principe est repris avec le fameux « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France » de Sully, puis sur le 50 francs « Jacques Cœur » avec « À cœur vaillant rien d'impossible » d'ailleurs mis au pluriel. Pour le « Colbert », est inventé « Par sa marine et ses colonies la France éclaire le monde », peut-être parce qu'Hitler, bravant une nouvelle fois les interdits, se dote d'une puissante flotte armée et portera sur les mers l'élargissement de l'espace vital de l'Allemagne et la reconquête des colonies perdues en 1918.

L'iconographie s'appuie en revanche sur des documents consultés par Jonas à la Bibliothèque nationale de France, puis à l'école militaire du Prytanée de La Flèche, dans la Sarthe, où il séjourne fréquemment. Pour le recto (figure 1), il emprunte le portrait gravé par Pierre Mignard, le jabot peint par Claude Lefebvre, un motif prélevé sur un vase du jardin de Versailles, la poupe du navire « Soleil-Royal » brossé par son collègue de la Marine Albert Brenet, et le Mercure en bronze de Jean de Bologne. Pour le verso (figure 2), il s'inspire d'une toile de Joseph Vernet montrant le port de La Rochelle et crée une Amphitrite ailée, dresssée en figure de proue cuirassée et casquée pour le combat. Quant au filigrane, après avoir esquissé le corsaire Jean Bart et Jeanne d'Arc, Jonas reprend le Roi-Soleil décorant un portail du château de Versailles qu'a retenu la Banque de France. C'est à partir de ce dessin, rehaussé de blanc que peuvent commencer, début 1940, les travaux techniques de la Direction de la Fabrication des billets.

À ce stade en effet est terminée la première étape du processus de création, celle de l'analyse d'un besoin de billet et de sa conception thématique et graphique. Les représentations et la devise savamment choisies et peintes dans le détail ont été approuvées par le gouverneur de la Banque de France, aussi bien pour les messages qu'elles portent que dans leur traitement artistique. La valeur faciale et le format final du billet sont également définitivement décidés, écartant l'option d'en faire un billet de 1000 francs un peu plus grand. Les emplacements des attributs de signe monétaire (numéros, signatures, valeurs faciales, raison sociale de l'autorité émettrice) sont bien établis et répondent aux normes. Le processus peut maintenant entrer dans sa deuxième phase qui consiste à passer des peintures planes à des matrices gravées dans leur épaisseur pour former un filigrane dans la pâte à papier et imprimer des encres de différentes teintes. C'est donc, sur un plan technique, un point de non-retour qui vient d'être franchi. Mais le déclenchement des combats sur le sol français en mai 1940 va fortement perturber le déroulement de ces travaux et remettre peu à peu en question les choix initiaux.

Figures 1-2 - Billet de 500 francs, recto et verso (source : Banque de France).

Sur l'ensemble de la période 1940-1944 tous les compartiments de la fabrication du « Colbert » seront tour à tour modifiés : les représentations graphiques, les machines de production papetières et d'impression, le papier filigrané, sa sécurité anti-contrefaçon et même la dimension des textes.

Dès février 1940, s'amorce la préparation du papier. La gravure du filigrane est confiée à Guy Poignon, élève d'un ouvrier filigraniste en retraite de la Banque de France, Henri Brégeaut. L'image en relief qu'il grave dans une plaque de cire est bientôt reportée sur une toile métallique fine dont les creux et les bosses sculpteront le Roi-Soleil dans la pâte à papier humide (figure 3).

Figure 3 - Billet de 500 francs, filigrane (source : Banque de France).

Les échantillons obtenus sur machine à papier donnant satisfaction, le Conseil de régence de la Banque de France délivre son accord pour la fabrication des formes filigraneuses de production le 6 juin 1940. Mais déjà la guerre perturbe le programme : les services de la Direction de la Fabrication des billets ont quitté en mai Paris pour l'Auvergne, éloignant ainsi leur matériel et leur savoir-faire des troupes allemandes qui progressent vers la capitale.

Le blocus maritime anglais et la fuite d'une partie de la Marine marchande ont dans le même temps pour effet d'atténuer la portée de la devise prévue au verso du billet (« Par sa marine et ses colonies la France éclaire le monde »). Une chaîne d'ancrage est ajoutée qui la barre maintenant de haut en bas. Est corrigée aussi une anomalie du recto : les drapeaux des navires ne flottaient pas tous dans le même sens ; mieux vaut en effet s'épargner les très probables moqueries des marins que souhaite au contraire honorer la Banque de France. Mais fin 1943, après les nombreux déboires de la flotte militaire (sabordage de Toulon – dont le croiseur « Colbert » –, fuites de navires vers le Maghreb occupé par les Alliés) et le ralliement de colonies au général De Gaulle, les dirigeants de la Banque de France préfèrent retirer la devise. La gravure du verso réalisée au printemps 1941 par Georges Beltrand, qui s'est entretemps installé dans le Finistère, doit être retouchée.

Les difficultés les plus graves portent sur la nouvelle sécurité que le billet devait inaugurer. Le graveur André Maillart initialement chargé de produire la planche de cuivre ciselée en creux pour la nouvelle impression en « taille-douce » s'est réfugié à Nice où il remplace un professeur de l'école des Beaux-arts retenu dans son régiment. Son emploi du temps chargé, ses hésitations dans la technique à employer et sa lointaine résidence de l'autre côté de la ligne de démarcation font qu'il reporte pendant plus d'un an sa livraison à la Banque de France. Il est remplacé en janvier 1941 par un autre graveur, Jules Piel, qui travaillera plus rapidement et pourra, de sa résidence bretonne en zone occupée, se déplacer au siège de la Banque de France pour faire vérifier la bonne avancée de son ouvrage. Son travail sera modifié à plusieurs reprises pour bien s'harmoniser avec les impressions typographiques.

La nouvelle « taille-douce » est cependant remise en question pour une autre raison : la disponibilité des presses. La Banque de France n'en dispose que trois exemplaires de cette catégorie et doit les mobiliser sur une coupure de plus forte valeur faciale, un billet de 5 000 francs, dont le montant tentera certainement les imprimeries clandestines que l'Occupation a fait se développer. Aussi décide-t-on, en novembre 1943, de remplacer la « taille-douce » en noir-violet par un bleu foncé typographique, à l'instar des trois autres couleurs du recto (jaune, rouge et bleu clair). Mais ce changement exige une nouvelle plaque gravée ; Ernest Deloche, qui a déjà fourni les trois autres couleurs, en est chargé en urgence. L'instruction d'imprimer trois millions de billets, donnée par le Conseil de régence le 14 janvier 1943, reste sans ainsi résultat tout au long de l'année.

La faible disponibilité des machines impacte aussi la fabrication du papier déjà gênée par la pénurie de matières premières, le chiffon de coton et la ramie (variété d'ortie asiatique). La papeterie de la Banque de France, située à Vic-le-Comte à vingt kilomètres au sud de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) doit, au printemps 1943, renoncer au procédé employant la ramie et opter pour le coton plutôt destiné aux coupures de faible montant. Et ce en pleine production du papier « Colbert ». Pour ce changement, il faut retravailler la cire originale du Roi-Soleil et seul le retraité Brégeaut peut s'en charger, car son jeune élève Poignon est décédé d'une maladie grave en août 1940. L'impact sur le papier sera tel qu'il faudra détruire les feuilles déjà produites.

Dans tous ces métiers très spécialisés, la Banque de France est confrontée aussi à l'indisponibilité de son personnel. Ses ouvriers ont été dispersés par la guerre : morts ou disparus pendant les combats, prisonniers en Allemagne, réquisitionnés par le Service du travail obligatoire, passés dans la clandestinité et la Résistance, ou déplacés dans des imprimeries privées de province et dans celle que la Banque de France possède à Chamalières dans le Puy-de-Dôme. Brégeaut lui-même, bien que retiré vers Orléans, échappera de peu en juin 1944 à un bombardement américain visant les ponts de la Loire. In extremis, il réussira à sauver les fragiles cires qu'il avait gravées chez lui pour d'autres billets.

Le « Colbert » n'est pas en effet le seul en cours de création. D'autres valeurs faciales sont à l'étude et conduisent à revoir la composition des coupures. Ces modifications vont amorcer l'obsolescence du « Colbert », en affectant la lisibilité des chiffres « 500 ». La réduction du format de la vignette, décidée pour réduire coûts et délais, avait eu aussi pour effet de trop diminuer la taille de ces chiffres. Aussi la Banque intègre-t-elle dès mi-1943, dans le cahier des charges de ses futures maquettes, des chiffres plus épais et surtout plus vite repérables par les usagers.

La Banque de France poursuit ainsi son projet « Colbert » tout en commençant à en préparer le remplacement pour l'après-guerre, horizon que l'approche des Alliés et les premiers revers allemands laissent maintenant espérer à plus ou moins brève échéance.

L'année 1944, qui voit le retour des combats sur le sol métropolitain, sera aussi celle de l'impression du « Colbert » et, paradoxalement, de sa disqualification.

Le papier produit à Vic-le-Comte en 1943 s'imprime enfin, et avec sa « taille-douce », à Paris à partir de février, exploitant l'autorisation initiale de janvier 1943 pour trois millions de billets. Une deuxième autorisation délivrée le 10 février 1944, pour six millions, permet de lancer simultanément un deuxième tirage à Chamalières en mars, mais ces deux productions s'arrêteront très rapidement au profit de celle du plus prioritaire 5 000 francs « Empire français » et faute de courant électrique

pour faire tourner les presses. Le directeur de la Fabrication des billets ne livrera à son collègue caissier général que 1,35 million de coupures ; il en faudrait au moins dix fois plus pour une mise en circulation.

À l'automne, le projet « Colbert » est clos. La Banque de France est maintenant contrainte de se plier aux exigences du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) qui commande en Angleterre 150 millions d'exemplaires d'un autre 500 francs. Cette coupure monochrome, décidée et manufacturée en urgence, ne présentera aucune sécurité anti contrefaçon et, contrairement aux usages, ne portera ni mention d'un émetteur, ni signatures la certifiant (figure 4). Elle sera mise en service début juin 1945, quelques jours après la capitulation allemande.

Figure 4 - Billet de 500 francs, recto
(source : Banque de France).

Amère solution pour la Banque de France. Son billet de réserve polychrome et très sécurisé, qu'elle destinait à la Libération, et qu'elle n'a cessé d'adapter aux circonstances imposées par la guerre, doit laisser place à un produit rudimentaire importé dont elle sait qu'il sera contrefait dès son émission.

Ironie de l'Histoire, le thème développé sur les deux faces du « Colbert », et que les événements militaires et politiques avaient peu à peu rendu caduc, plaisait aussi au nouveau gouvernement en place. Approché directement par Jonas après la libération de Paris, le Lieutenant de vaisseau Robert Victor, attaché au Cabinet du général De Gaulle, adressa au ministre des Finances la photographie des maquettes que le peintre avait conservée dans ses cartons depuis 1940 ; un avis favorable l'accompagnait. Figurait encore la devise « Par sa marine et ses colonies la France éclaire le monde ». La longue épopée de la France libre, que Charles de Gaulle avait conduite de Brazzaville à Paris, avait redonné au message initial toute sa force.

Yuqing ZHU*

« Papier-monnaie français » en Chine moderne : les billets bancaires émis par la Banque industrielle de Chine (1913-1921)

La coexistence de nombreuses banques d'émission étrangères et domestiques, constitue un phénomène particulier en Chine moderne. La Banque industrielle de Chine (BIC), l'une d'entre elles, a émis des billets de banque qui ont connu un grand succès en Chine. Dans cet article nous chercherons à répondre aux questions suivantes : quelle est la nature de ces billets, et sur quelle base ont-ils été émis ? Pour quelles raisons ont-ils été bien acceptés par les Chinois ? Quelle influence les billets émis par la BIC ont-ils eue sur l'histoire financière de la Chine moderne ?

L'évolution du système monétaire en Chine entre les années 1900 et 1920

À compter de la signature du Traité de Nankin en 1842 avec le Royaume-Uni, à l'issue de la perte de la première guerre de l'opium, la Chine commença à devenir un pays semi-colonisé. Ainsi, jusqu'en 1949, sur la base de divers traités inégaux, relatifs au commerce et aux concessions, différents pays occidentaux établirent leur présence en Chine, y compris le Japon à partir de 1894. Ces pays y ont fondé des systèmes financiers pour mieux servir leurs intérêts commerciaux et politiques.

La dynastie Qing, jugée incapable de résister aux invasions étrangères et de se transformer en une monarchie constitutionnelle, a été abattue par la révolution de 1911 et remplacée par la République de Chine, première république de l'histoire chinoise. Cependant, à partir de cette révolution, la Chine n'est plus un pays contrôlé par un gouvernement central. Les seigneurs de guerre ss taillent leurs propres zones d'influence, dans lesquelles ils s'emparent du pouvoir financier. Yuan Shikai, l'un des plus puissants d'entre eux, a obtenu le poste de Président de la République en forçant Sun Yat-sen, le fondateur de la République, à quitter ce poste. Mais il ne réussit pas à mettre fin à la division de la Chine, cette dernière se poursuivant jusqu'en 1928, année où l'Armée nationaliste de Tchang Kaï-chek gagne l'expédition du Nord contre les seigneurs de guerre.

Ces deux éléments, à savoir la fragmentation de souveraineté chinoise par des pays étrangers et la division du territoire par les seigneurs de guerre, constituent le contexte essentiel de l'établissement de la BIC en 1913. Plus précisément, ces deux éléments ont causé un phénomène spécifique dans l'histoire financière de la Chine moderne : la coexistence de nombreuses monnaies, surtout des « papiers-monnaies ». D'un côté les banques étrangères pouvaient émettre des billets de banque dans les ports des traités, sans l'autorisation du gouvernement chinois ; de l'autre il existait aussi des papiers-monnaies émis par les autorités régionales afin de s'emparer des ressources nécessaires au développement de leur puissance militaire. Les certificats militaires d'argent du Sichuan constituaient l'un des plus influents papiers-monnaies régionaux de cette période.

En même temps, les autorités centrales ont essayé d'établir un moyen de paiement qui aurait cours légal en Chine. Ce processus s'est traduit d'abord par la réforme qui remplace le tael d'argent par une pièce d'argent ("废两改元"). Après la fondation de

* Doctorante de l'ENS de Lyon ; yuqing.zhu@ens-lyon.fr

la République de Chine, Sun Yat-sen a chargé le Ministère des finances de prendre en main, en 1912, l'atelier monétaire de Jiangnan (fondé par la dynastie Qing en 1897) afin d'unifier la monnaie en Chine. Les pièces d'argent frappées par cet atelier ne sont pas nombreuses. Après être devenu président de la République, Yuan Shikai a fait émettre à partir de 1914 des pièces d'argent à son effigie. La même année, les *Règles de monnaie nationale* (国币条例) ont aussi été promulguées, qui ont confirmé le rôle des pièces d'argent comme étalon monétaire en Chine. Ces dernières étaient assez nombreuses et ont circulé pendant plus de trois décennies. Toutefois, elles n'ont pas réussi à remplacer les autres pièces de monnaie en circulation.

En 1933, après de longues discussions et préparations entreprises à partir de 1925, le Gouvernement de Nankin[1], dirigé par le Parti nationaliste chinois, émet sa propre pièce d'argent pour unifier la monnaie en Chine. Cependant, les États-Unis adoptent l'année suivante un projet de loi afin d'augmenter les achats d'argent monétaire[2], entraînant la hausse du prix de l'argent dans le monde entier. La fuite de l'argent, la déflation intérieure et la revalorisation de yuan aggravent la crise économique en Chine et forcent le gouvernement chinois à abandonner l'étalon d'argent. À partir de 1935, la monnaie ayant cours légal en Chine devient le papier-monnaie émis par les banques centrales chinoises.

L'époque de la coexistence et de l'influence de plusieurs papiers-monnaies privés s'achève ainsi en Chine moderne. Pendant la période d'existence de la BIC, de 1913 à 1921, le système monétaire en Chine, malgré ses complexités et variétés, était donc clairement basé sur l'étalon d'argent, et les monnaies-papiers avaient plutôt la forme de bons convertibles en argent.

L'établissement de la Banque industrielle de Chine et l'émission de ses billets

L'établissement de la BIC et ses liens avec les financiers parisiens ont été bien étudiés par Nobutaka Shinonaga[3]. Ce que l'on traitera dans cet article se concentrera sur l'histoire de ses billets bancaires. La BIC a été conçue, originellement, dans le but d'introduire les capitaux français dans les investissements de grands travaux en Chine. L'« inaction systématique de la Banque l'Indo-Chine[4] » dans ce domaine a incité Pernotte, son concepteur, à établir cette banque à l'occasion de l'émission d'emprunt chinois de 150 millions de francs en vue de la construction du port de Pukow, emprunt émis via la BIC à la Bourse de Paris en 1913. Néanmoins, pendant les neuf années environ de son existence, les opérations principales de cette banque sont des souscriptions d'emprunts chinois, basés le plus souvent sur les indemnités de la Chine auprès de la France et, surtout, l'émission de billets de banque en Chine. L'article 3 de ses statuts a stipulé les genres d'affaires que la BIC pouvait opérer en Chine, dont le premier était d'émettre des billets de banque :

1. Officiellement « le Gouvernement national de la République de Chine ».
2. *The Silver Purchase Act of 1934.* Cette loi a permis au gouvernement de Roosevelt d'acheter une grande quantité d'argent et des certificats afin de fortifier sa base monétaire. Cette loi est à la fois un résultat du lobbying provenant des producteurs d'argent aux États-Unis et une mesure pour faire face à la grande dépression.
3. Shinonaga 1989.
4. Pernotte 1922, p. 19.

« La Société pourra notamment, en Chine : émettre des billets de banque ayant cours légal sur toute l'étendue de telles provinces déterminées de la République Chinoise, ou même sur tout le territoire de cette République jusqu'à ce que le Gouvernement promulgue une loi réglementant l'émission des billets de banque[5]. »

Néanmoins, à cause de la division du territoire et de la fragmentation de la souveraineté, même les pièces d'argent émises par le gouvernement central chinois ne pouvaient pas avoir *de facto* cours légal. Aussi, le billet de la BIC restait analogue aux autres billets de banque étrangers, qui ne jouissaient également que d'une aire de circulation limitée, sauf que son crédit était à un certain degré supérieur à ceux-ci, dans la mesure où le gouvernement chinois était un grand actionnaire de cette banque. L'Association des banques de Shanghai note ainsi, quand ces banques décident de rembourser les billets émis par la BIC en 1921, que :

« le droit d'émission de cette banque est accordé par notre gouvernement, cela rend la nature de ce papier-monnaie en question différente de celle d'autres papiers-monnaies émis par les banques étrangères ordinaires[6]. »

En 1916, la Banque de Chine et la Banque des communications, deux établissements contrôlés par le gouvernement pour financer son déficit, furent obligées de suspendre le paiement de leurs billets faute d'encaisse suffisante par rapport à leur surémission, entraînée par leurs grosses avances faites au gouvernement. La suspension de paiement de ces deux banques prestigieuses chinoises causa une agitation financière et nuisit au crédit des billets de banque chinois. Soucieux de la sécurité de leurs avoirs, les Chinois se tournèrent immédiatement vers les banques étrangères. Entre 1916 et 1921, la valeur des billets émis par les banques étrangères en Chine a été multipliée par trois, passant de 65,3 millions de yuans à 212,4 millions de yuans ; pendant la même période, les billets chinois émis ont seulement augmenté de 67,7 millions à 95,9 millions de yuans[7]. La BIC profita également de cette occasion pour élargir l'influence de ses propres billets en Chine. Avec l'accroissement de la quantité et de la popularité des billets émis par la BIC en Chine, ces billets devenaient même plus inquiétants que d'autres billets étrangers. Zhang Chuanbao et d'autres députés chinois interrogèrent le gouvernement Beiyang en 1916 en remarquant que :

« Les billets étrangers circulent à grande échelle, et les hommes éclairés disent que les étrangers tirent les métaux précieux en Chine par l'émission de papier-monnaie. Cela constitue un danger financier pour notre pays, heureusement ils ne circulent que dans les ports de traité et les frontières. Mais aujourd'hui, les billets de la BIC circulent partout, comment le gouvernement peut-il accorder un intérêt si important à cette banque... L'encaisse de cette banque est-elle suffisante ? Et le gouvernement peut-il surveiller la proportion des réserves et la quantité des billets émis par cette banque ? Maintenant que l'Europe est en pleine guerre et les métaux précieux y sont ainsi exportés fortement, le gouvernement peut-il empêcher cette banque étrangère d'échanger des papiers-monnaies contre nos métaux précieux[8] ? »

5. Archives économiques et financières, B-0065033/1, Statuts de la Banque industrielle de Chine, approuvés par le Gouvernement de la République Chinoise, 11 janvier 1913.
6. BCBPC 1986, p. 1136.
7. Xian 1958, p. 50-51.
8. *Communiqué de la Chambre des député*, août-oct. 1916 (BCBPC 1986, p. 1131). La garantie de ces avances est une partie de l'indemnité pour la France explicité dans le *Protocole de paix Boxer* signé en 1901.

La réponse à la question posée par ce député sur la surveillance de la BIC serait négative. En vertu du droit extraterritorial, la BIC était hors de la régulation du gouvernement chinois. Un consul-économiste américain résumait ainsi en 1926 le privilège dont jouissaient les banques étrangères en Chine moderne :

> « Aujourd'hui, les banques étrangères en Chine, sont toutes situées dans les ports de traité ou dans le quartier de légation à Pékin, et fonctionnent sous le système d'extraterritorialité. Elles sont gérées en vertu des lois des différents pays, qui ont le droit extraterritorial en Chine par les traités. Les banques françaises fonctionnent en vertu de la loi française, les banques britanniques en vertu de la loi britannique ou de l'ordonnance de Hongkong…[9] »

L'application de l'extraterritorialité dans le système financier entraîne et explique le manque de surveillance des banques étrangères par les autorités chinoises[10]. Le problème est aggravé par le fait que les autorités étrangères n'ont quant à elles pas toujours la motivation nécessaire pour protéger les intérêts des investisseurs et déposants chinois, surtout quand il existait des conflits d'intérêt entre les capitaux de leurs propres ressortissants et ceux en provenance de Chine.

Or un système financier fonctionnant sans vraie réglementation pose nécessairement des problèmes de stabilité financière. La BIC ne fait pas exception.

La suspension de payement des billets de la BIC et le traitement de crise en 1921

À cause d'une série d'échecs dans ses investissements au cours de la Première Guerre Mondiale et d'une politique imprudente de distribution des bénéfices, la BIC a commencé à s'enfoncer dans une situation difficile à partir de la fin de l'année 1920. Au mois du juin 1921, la BIC se trouve dans la nécessité de suspendre le remboursement des dépôts et la conversion de ses billets. Cela suscite immédiatement des problèmes auprès des déposants français et chinois et des détenteurs de ses billets.

À la surprise des diplomates français à Pékin, les banques chinoises offrent leur aide spontanément et rapidement[11]. L'Association des banques de Pékin propose aux banques chinoises de payer ses billets à la place de la BIC et demande au Ministère des finances de garantir ses avances par ses emprunts auprès de la France. Le Ministère agrée cette proposition. Après négociation entre l'Association des banques de Pékin, le gouvernement chinois, l'ambassade française et la BIC, les banques chinoises se chargent de payer au pair les plus de deux millions de yuans de billets émis par la BIC, dont environ 450 000 yuans à Pékin, 450 000 à Tianjin, 650 000 à Shanghai, 300 000 à Shenyang et 150 000 au total à Wuhan et Jinan. L'Association de Pékin l'a fait non seulement pour la stabilité financière qui concerne le fonctionnement normal des banques chinoises mais aussi, à plus long terme, pour le crédit des billets chinois par rapport aux billets des banques étrangères en Chine[12]. Les associations des banques

9. Lee 1926, p. 102.
10. Ce sujet a été notamment traité dans Du 2013 et Wang 1999.
11. Archives économiques et financières, B-0065033/1, télégramme des Affaires Étrangères, nº 153, Pékin, 3 juillet 1921, 13h20 ; télégramme des Affaires Étrangères, nº 156, Péking, 3 juillet 1921, 8h25.
12. *Revue mensuelle bancaire à Pékin*, 5 juillet 1921 (BCBPC 1986, p. 1134-1135). Le montant de billets payés à Pékin et à Wuhan se monte respectivement à 652 000 et 345 000 yuans au 30 août 1921, date limite de paiement par les banques chinoises à la place de la BIC (BCBPC 1986, p. 1138).

de Shanghai et d'autres villes furent également d'accord pour payer les billets émis par les succursales de la BIC dans leurs villes, dans la mesure où « cette banque a émis tellement de papier-monnaie que le commerce subirait une perte importante une fois qu'elle suspend le paiement[13] ». En ce qui concerne Shantou, la seule ville où les billets de la BIC circulaient en dehors de la portée des associations de banques mentionnées ci-dessus, la situation était tendue. Selon Maugras, chargé d'affaires français à Pékin, après la suspension de paiement de la succursale de la BIC à Shantou, « la population menaçait de prendre d'assaut la banque et de mettre à mal nos nationaux. L'amiral commandant la division navale va envoyer un navire de guerre. » Et au lieu de préparer le remboursement de ces billets circulant à Shantou, Maugras envisagea de transférer l'encaisse métallique de la BIC à la Banque de Formose afin de le la rendre insaisissable[14].

À travers l'événement de Shantou, on peut observer que le droit d'extraterritorialité dans un pays semi-colonisé entraînait aussi un droit d'exemption de la surveillance de l'autorité locale et des sanctions qui auraient dû être exécutées. La suspension de paiement des billets de la BIC et, cinq ans après, de la banque russo-chinoise, ont mis à mal la confiance des Chinois envers les billets étrangers et ont aussi suscité la popularisation en Chine de cette idée que le droit d'émission des papiers-monnaies constituait une partie essentielle de la souveraineté économique d'un pays, et que la Chine devait donc récupérer ce droit.

D'ailleurs, après la chute de la BIC et le paiement de ses billets par les banques chinoises à sa place, la vitesse de croissance des papiers-monnaies émis par les banques étrangères a été ralentie, et les papiers-monnaies chinois ont commencé à récupérer leur crédit. En 1925, la valeur des billets étrangers en circulation était 323,3 millions de yuans, en augmentation de 52 % par rapport à 1921 ; cependant la circulation des billets chinois avait augmenté plus de deux fois plus vite pendant ces quatre années, passant de 95,9 millions à 205 millions de yuans[15]. Bien qu'il y ait encore eu un grand écart à rattraper, le progrès du secteur bancaire chinois est évident pendant et après 1921, année de l'échec de la BIC.

Bibliographie

BCBPC 1986 : Bureau central des conseillers de la Banque Populaire de Chine (éd.), *Les sources sur l'histoire monétaire de la République de Chine, Vol. I, 1912-1927*, Shanghai, 1986 (中国人民银行总行参事室,中华民国货币史资料*(第 1 辑, 1912-1927* 年), 上海, 上海人民出版社, 1986).

Du 2013 : J. Du, *Recherches sur le contrôle juridique sur les banques étrangères en Chine moderne,* Thèse, Université de science politique et de loi de la Chine de l'Est, 2013 (杜军强, *近代中国对外商银行的法律控制研究 (博士论文)*, 华东政法大学, 2013).

Lee 1926 : Fr. E. Lee, *Currency, Banking, and Finance in China*, Washington, 1926.

Pernottep 1922 : A.-J. Pernottep, *Pourquoi et comment fut fondée la Banque industrielle de Chine, ses difficultés, ses ennemis*, Paris, 1922.

13. BCBPC 1986, p. 1136.
14. Archives économiques et financières, B-0065033/1, télégramme des Affaires étrangères, nº 161, Pékin, 8 juillet 1921 à 13h10 (reçu le 9 à 9 h).
15. Xian 1958, p. 50-51.

Shinonaga 1989 : N. Shinonaga, *La Formation de la banque industrielle de Chine et son écroulement*, Lille, 1989.
Wang 1999 : J. Wang, *Les activités financières des capitaux étrangers en Chine moderne*, Pékin, 1999 (汪敬虞, *外国资本在近代中国的金融活动*, 北京, 人民出版社, 1999).
Xian 1958 : K. Xian, *L'émission des papiers-monnaies par les banques des pays impérialistes en Chine pendant une centaine d'années*, Shanghai, 1958 (献可, *近百年来帝国主义在华银行发行纸币概况*, 上海, 上海人民出版社, 1958).

Michel MUSZYNSKI*

Les « réformes » surprises de l'après-guerre en URSS et en France

Lorsqu'on ouvre la troisième édition (1948) du recueil de recettes culinaires *Livre de la cuisine savoureuse et saine*, ouvrage largement répandu en Union soviétique, on a la surprise de tomber sur une préface assez étonnante :

> « Le décret historique du Conseil des ministres de l'Union soviétique et du Comité central du Parti communiste bolchévik de l'Union soviétique *sur la mise en œuvre d'une réforme monétaire et la suppression des cartes d'approvisionnement alimentaire et industriel*, publié le 15 décembre 1947, fut un témoignage éclatant du souci inlassable du parti bolchévik, des autorités soviétiques, et du camarade STALINE, de l'amélioration du bien-être matériel des travailleurs, et de la consolidation de la puissance de l'État socialiste. Le peuple soviétique, qui mène une lutte intense pour la réalisation anticipée du plan quinquennal, est maintenant en état de satisfaire toutes ses exigences matérielles et culturelles essentielles. C'est dans le cadre de ces exigences croissantes que paraît la troisième édition de ce *livre de la cuisine savoureuse et saine*[1]. »

On constate donc qu'alors que la « réforme » de 1947 était déjà accomplie, le pouvoir estime devoir continuer à la justifier, quitte à le faire, entre autres, au travers d'un livre n'ayant que bien peu à voir avec le sujet, mais appelé à être utilisé largement dans tous les ménages. Que s'était-il donc passé ? Le texte du décret du 15 décembre 1947, donne les justifications destinées à faire accepter la réforme par la population :

> « La Grande Guerre patriotique de 1941-1945 exigea l'effort de toutes les forces du peuple soviétique et la mobilisation de toutes les ressources matérielles du pays (...). Les énormes dépenses militaires ont nécessité la mise en circulation d'une grande quantité d'argent. La quantité d'argent en circulation a considérablement augmenté, comme dans tous les États qui ont participé à la guerre. Dans le même temps, la production de biens destinés à la vente à la population a diminué et le chiffre d'affaires du commerce de détail a considérablement diminué.
> En outre, comme on sait, pendant la guerre patriotique, les envahisseurs allemands et autres ont émis de grandes quantités de roubles contrefaits sur le territoire soviétique temporairement occupé, ce qui a encore augmenté le surplus de monnaie dans le pays et submergé notre circulation monétaire. »

* Président de l'Association française pour l'étude du papier-monnaie (AFEP) ; mmuszynski@afep.info

1. Церевитинов *et al.* 1948.

Autant la première partie de ce paragraphe peut correspondre à la réalité, autant le deuxième ne repose sur rien de bien avéré. Les buts de la réforme sont donc présentés en ces termes :

> « En conséquence de tout cela, il s'est avéré qu'il y avait beaucoup plus d'argent en circulation qu'il n'en fallait à l'économie nationale, le pouvoir d'achat de la monnaie a diminué et des mesures spéciales sont maintenant nécessaires pour renforcer le rouble soviétique. Malgré les conditions de guerre, le gouvernement soviétique a réussi à maintenir inchangés les prix d'État d'avant-guerre pour les produits rationnés, (...) par l'introduction d'un système de rationnement pour l'approvisionnement en produits alimentaires et industriels. Cependant, la réduction du commerce d'État et des coopératives de biens de consommation et une augmentation de la demande de la population sur les marchés des fermes collectives ont entraîné une forte hausse des prix du marché, qui à certaines périodes étaient 10 à 15 fois supérieurs aux prix d'avant-guerre. Il est clair que les éléments spéculatifs ont profité du grand écart entre les prix du gouvernement et ceux du marché, ainsi que de la présence d'une masse de fausse monnaie, pour accumuler de grosses sommes d'argent afin de profiter de la population[2]. »

Nous allons voir que ces justifications n'étaient pas de trop pour faire passer la pilule dans la population, pour faire accepter ce qui était présenté comme l'ultime effort demandé à la population soviétique pour tourner la page des difficultés engendrées par la guerre et l'anémie de la production, auxquelles on doit rajouter l'aggravation due aux désastreuses récoltes de 1946.

Le papier-monnaie soviétique à la veille de la réforme

Dans l'ensemble des Républiques socialistes soviétiques, dont le nombre avait été porté à 16 suite notamment à l'annexion des Pays baltes, circulaient alors des « billets de caisse » (Государственный Казначейский Билет СССР) de 1, 3, et 5 roubles et des billets de la Banque d'État de l'URSS (билет Государственного Банка Союза СССР), de 1, 3, 5, 10 tchervonets.

Le Tchervonets, unité monétaire introduite en 1922 pendant la NEP (Nouvelle Politique Économique) était censé représenter, à sa création, un certain poids d'or fin, correspondant à 1 rouble tel que l'avait défini la réforme monétaire menée par Serge Witte en 1897. En février 1924, une réforme monétaire avait établi le tchervonets comme unité monétaire officielle de l'URSS, et le rouble en était une subdivision, un tchervonets équivalant à 10 roubles. Cette réforme monétaire de 1924 mettait donc fin à une période de deux ans pendant laquelle deux monnaies fiduciaires circulaient officiellement, le tchervonets et le rouble, la valeur du rouble dégringolant de façon continuelle. Au gré des redéfinitions successives du rouble de 1922, 1923 et 1924, 50 milliards de roubles d'avant la révolution correspondaient à un rouble 1924.

La constitution de l'URSS de 1936 avait rétabli le rouble comme monnaie officielle du pays, mais les billets de 10 roubles et plus étaient restés libellés en tchervonets.

2. Texte du décret, traduit par l'auteur.

Figure 1 - Billet de 3 tchervonets 1937
(172 × 88 mm, rouge ; collection de l'auteur).

Au moment de la réforme de 1947, les quatre billets en tchervonets, introduits en 1937, arboraient le portrait de Lénine, et différaient entre eux par les dimensions et la couleur. Quant aux billets de caisse en roubles, ils représentaient respectivement un mineur, un fantassin et un pilote de chasse.

Les préparatifs de la réforme

Staline et son ministre des finances Arsenii Zverev préparèrent la réforme monétaire dès le milieu de la guerre (1943), dans le plus grand des secrets[3]. Toutefois, des fuites ne tardèrent pas à se produire, alimentant suspicion et angoisse, avec comme conséquence une frénésie d'achats, surtout dans les grandes villes. Les bijouteries, les magasins d'ameublement, de vêtements furent pris d'assaut dans les semaines qui précédèrent l'annonce de la réforme.

La réforme

Si la réforme était préparée depuis quatre ans, le timing opérationnel de l'opération fut extrêmement serré. L'annonce fut faite par un communiqué commun du Conseil des ministres et du Comité central du Parti communiste de l'URSS, et son libellé était « Sur la mise en œuvre d'une réforme monétaire et la suppression des cartes d'approvisionnement des denrées alimentaires et industrielles » (Постановление совмина СССР, ЦК ВКП(б) от 14.12.1947 n 4004 о проведении денежной реформы и отмене карточек на продовольственные и промышленные товары).

Tous les billets alors en circulation devaient être échangés contre de nouvelles coupures, et pour 10 roubles en anciens billets, on recevait 1 rouble en nouveaux billets. Il ne s'agissait pas juste d'un changement d'unité, puisque les salaires et les prix demeuraient presque fixes malgré la réforme monétaire.

3. Зверев 1973, p. 231 et suiv.

Les Soviétiques des grandes villes devaient échanger leurs billets avant le 22 décembre, et ceux des régions éloignées avaient jusqu'au 29 décembre 1947. Après cette date, les billets d'avant 1947 n'avaient plus de valeur. 170 000 personnes furent mises en place dans 46 000 guichets d'échange et dans les bureaux de la Banque d'État.

Les différents emprunts d'État (emprunt du deuxième plan quinquennal, emprunt pour le renforcement de la défense de l'URSS, emprunt du troisième plan quinquennal, prêts de guerre, prêt pour la restauration et le développement de l'économie nationale, obligations émises pour les organisations coopératives) sont transformés en titres d'un emprunt de conversion à 2 % par an en 1948 à raison de 3 roubles d'obligations précédemment émises pour 1 rouble d'obligations de l'emprunt de conversion. Pour l'emprunt-loterie d'État de 1938, 5 roubles devenaient 1 rouble d'obligations nouvelles. Il convient de rappeler que la souscription aux emprunts d'État n'était pas une opportunité offerte aux Soviétiques, mais au contraire une obligation, le montant exigé correspondant à plus d'un mois de salaire par an.

Les sommes figurant sur les différents comptes sur livrets des particuliers sont transformées comme suit : jusqu'à 3 000 roubles, 1 rouble ancien est échangé pour un 1 rouble nouveau ; de 3 000 à 10 000 roubles, 3 roubles sont échangés contre 2 roubles ; au-dessus de 10 000 roubles, pour 2 roubles on obtient 1 rouble. Pour fixer les idées, le salaire annuel moyen d'un ouvrier ou employé était de l'ordre de 7 000 roubles[4]. Les comptes courants des entreprises coopératives étaient eux aussi concernés : 5 roubles se transformaient en 4 roubles.

On voit que les plus mal lotis étaient les porteurs de billets (les pièces de monnaie n'eurent pas à être échangées, et conservèrent leur cours légal). La frange de la population qui fut la plus impactée fut donc celle des ruraux, qui ne détenaient que très peu de comptes courants ou de comptes d'épargne, et dont l'essentiel des économies était sous forme de billets. Les différents taux d'échanges sont souvent mal précisés, voire faux, dans la littérature occidentale, et on peut même lire fréquemment que l'opération a consisté à remplacer l'ancien tchervonets par le rouble, ce qui est loin de décrire correctement la réalité.

La réforme de 1947 a-t-elle atteint ses objectifs ?

Avant 1947, l'économie soviétique se trouvait structurellement dans une situation de surplomb monétaire, c'est-à-dire avec une masse monétaire trop élevée au regard de l'offre globale de biens et services[5]. En ce sens, l'opération de 1947 a clairement permis de réduire d'un coup la circulation et d'assainir pour un temps la situation. On a vu que la population urbaine fut plus épargnée que celle des campagnes.

L'opération a-t-elle permis d'agir contre les profiteurs (les « éléments spéculatifs ») ? On est en droit d'en douter. Dans les derniers jours avant le 15 décembre, et même tout de suite après, les ouvertures de comptes, les transferts divers entre comptes, souvent illégalement antidatés, furent nombreux. Des directeurs d'usines de production furent punis pour avoir (comptablement) acheté personnellement une partie de la production avant la réforme, puis l'avoir revendue après, en sauvegardant ainsi leurs avoirs.

4. Khlevniuk 2017, p. 517 et suiv.
5. Vercueil 2019, p. 52.

Les nouveaux billets

Le style des nouveaux billets s'inspirait de façon évidente de celui des billets de l'époque de Nicolas II. C'était le reflet de la volonté de Staline d'afficher le rétablissement de la puissance de l'Empire russe telle qu'elle était à la veille de la Première Guerre mondiale et des révolutions de 1917. Le symbole majeur sur les billets, là où se trouvait au début du siècle l'aigle bicéphale de l'autocratie russe, devenait le grand sceau de l'Union soviétique, avec la faucille et le marteau, et les seize rubans représentant chacune des Républiques de l'Union soviétique. On doit les projets à Ivan Dubasov, qui dirigea pendant de nombreuses années la conception des billets.

Figure 2 - Ivan Dubasov dans les années 1920,
l'auteur des billets introduits par la réforme de 1947
(https://goznak.ru/about/history/3/).

Les trois nouveaux billets de caisse (1, 3, 5 roubles) sont en format vertical, avec les couleurs dominantes traditionnelles jaune (1) vert (3) et bleu (5). Ces couleurs remontaient aux assignats et billets émis au XIXe siècle en Russie. Les quatre nouveaux billets de la Banque d'État (10, 25, 50 et 100 roubles) présentent un portrait de Lénine gravé par S. I. Aférov, d'après une photo prise au Kremlin le 16 octobre 1918 par P. Otsoup. Les deux plus grosses coupures présentent un beau filigrane avec le portrait de Lénine, comme il se doit. Des billets de 250 et même 500 roubles avaient également été étudiés, mais ils ne virent pas le jour, de même qu'un billet avec les deux portraits accolés de Lénine et de Staline.

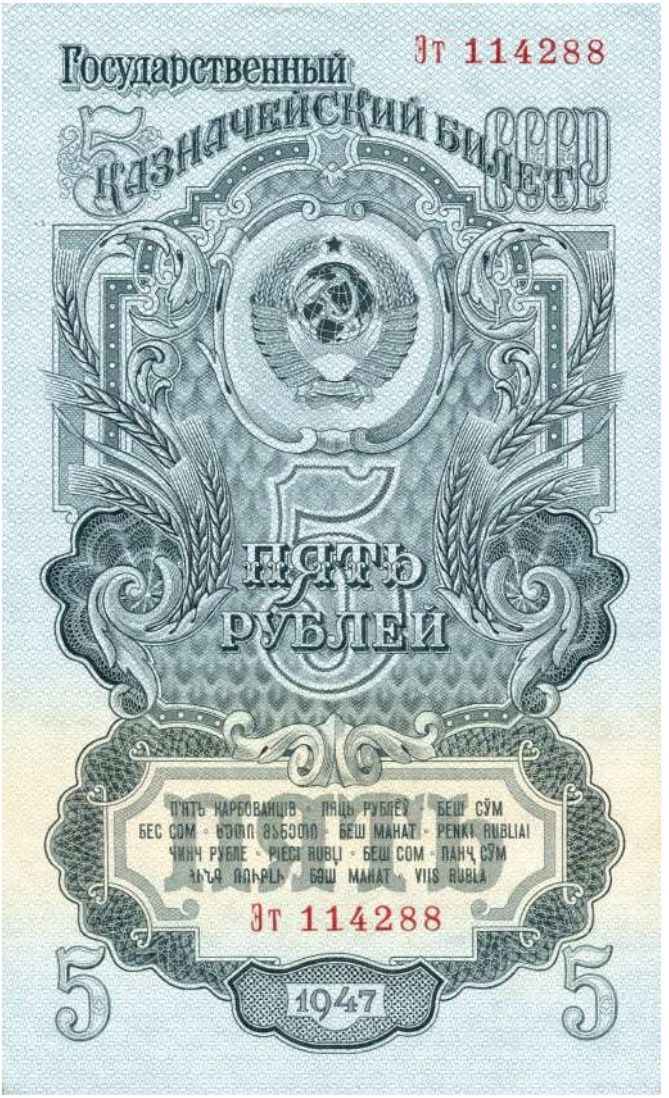

Figure 3 - Billet de 5 roubles de la série 1947. Noter la grande similitude entre ce billet et les billets de 5 roubles de l'époque tsariste sous Nicolas II (88 × 145 mm, dominante bleue ; collection de l'auteur).

La numérotation

Les numéros des billets sont au format AA123456, où les lettres peuvent être soit en majuscule soit en minuscule, et appartiennent à un alphabet spécial de 25 lettres (alors que l'alphabet russe comprend, depuis 1918, 33 lettres). L'alphabet de ces billets est le suivant : АБВГДЕЗИКЛМНОПРСТУФЦЧЬЭЯ. La combinaison des deux lettres du préfixe en majuscule ou en minuscule permet de multiplier les séries de numérotation. Aucun des billets ne comprend de signature.

Figure 4 - Billet de 25 roubles 1947. La composition très classique reprend la tradition des billets qui circulaient avant la première guerre mondiale (171 × 96 mm, dominantes bleu et vert ; coll. de l'auteur).

Modifications en 1957

Le grand sceau de l'Union soviétique comprenait, depuis le 26 juin 1946, 16 rubans (un par République Soviétique de l'Union : Russie, Ukraine, Biélorussie, Azerbaïdjan, Géorgie, Arménie, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kazakhstan, Kirghizie, Carélie, Moldavie, Lituanie, Lettonie, Estonie). Le ruban inférieur est celui de la Russie, et les autres rubans se répartissent en 8 à gauche et 7 à droite.

Le 16 juillet 1956, la république de Carélie (plus exactement République Socialiste Soviétique Carélo-finnoise) fut incorporée à la République socialiste fédérative soviétique (RSFS) de Russie, avec le statut de République socialiste soviétique autonome (RSSA de Carélie). Cette modification entraîna la nécessité de plusieurs modifications sur les billets : le sceau de l'URSS ne comprend maintenant plus 16 rubans mais seulement 15, et le finnois ne fait plus partie des langues devant figurer sur les billets.

Ces modifications entrainèrent la modification en 1957 de tous les billets de la série 1947, sans que la date figurant sur les billets ne soit modifiée.

Figure 5 - Cartouches indiquant la valeur du billet (ici un rouble) dans les langues des Républiques de l'URSS autre que le russe, dans les deux versions du billet, avec (à gauche) ou sans le finnois pour la République de Carélie.

Nouvelle réforme en 1961

Le 5 mai 1960 fut publié le décret du conseil des ministres de l'URSS nº 470 qui annonçait une nouvelle réforme monétaire. Échaudée par l'expérience de la réforme précédente (treize ans plus tôt), la population se rua sur les magasins, notamment les bijouteries, qui virent leur chiffre d'affaire multiplié par trois.

Les billets datés de 1947 restèrent donc en circulation jusqu'en 1961. Les conditions de ce nouvel échange obligatoire furent très différentes, puisque si un nouveau rouble 1961 remplaçait également 10 roubles anciens (de 1947), les prix et salaires étaient eux aussi divisés par 10. L'échange des billets eut lieu en janvier 1961, mais les billets de 1, 3, et 5 roubles 1947 purent circuler jusqu'au 1er avril 1961, et ils furent ensuite échangés sans limitation de montant.

Figure 6 - Billets de 100 roubles 1947 et 100 roubles 1961, à la même échelle (collection de l'auteur). Le billet de 100 roubles 1947 était particulièrement imposant (232 × 116 mm).

Presque simultanément en France

Début juin 1945, et pour des raisons un peu similaires à celles évoquées ci-dessus, avait eu lieu l'échange obligatoire de tous les billets en circulation d'une valeur de 50 francs et plus. La population avait en échange reçu des « francs complémentaires » sous la forme des billets d'impression américaine et britannique, et également deux coupures imprimées par la banque de France, et qui avaient été mises en réserve pendant la guerre (le 300 francs type 1938 et le 5 000 francs type 1942 « Union française », tous deux œuvres de Clément Serveau).

Mais le 29 janvier 1948, six semaines après les Soviétiques, un nouvel échange obligatoire fut imposé aux Français, et mis en œuvre en quelques jours : tous les billets de 5 000 francs type 1942, la plus grosse valeur en circulation, durent être échangés. Le secret avait été particulièrement bien gardé sur ce nouvel échange obligatoire, et la Banque de France était encore en train d'en imprimer lorsque la nouvelle fut diffusée[6]. Les conditions de cette opération, qui conduisirent à retirer de la circulation un des plus beaux billets produits par la Banque de France, sont bien documentées et décrites par ailleurs, aussi nous ne citerons à ce sujet qu'un extrait du quotidien *Le Monde* daté du 30 janvier, qui fait une allusion au parallèle entre les deux opérations, en France et en URSS :

> « Beaucoup de petits porteurs seront touchés, et ils le seront inégalement, c'est-à-dire injustement. Les campagnes, surtout, seront fortement atteintes. En cette saison les agriculteurs disposent par devers eux de sommes importantes qui leur seront strictement indispensables pour attendre leurs prochaines rentrées qui, bien souvent, ne se feront qu'en août ou en septembre. Beaucoup de paysans n'ont pas de compte en banque et seront, de ce fait, lourdement frappés, un peu comme l'ont été les koulaks en Russie il y a quelques semaines. On ne s'étonnera pas cependant que *l'Humanité*, qui avait traité de « géniale » l'opération beaucoup plus rude réalisée par les Russes à rencontre de leur paysannerie, s'indigne aujourd'hui du projet Mayer. »

Nombreux furent les pays européens où de telles opérations d'échange obligatoire furent menées dans les toutes premières années d'après-guerre.

Bibliographie

Guitard 1963 : H. Guitard, *Vos billets de banque*, Paris, 1963.

Khlevniuk 2017 : O. Khlevniuk, *Staline*, Paris, 2017.

Vercueil 2019 : J. Vercueil, *Économie politique de la Russie 1918-2018*, Paris, 2019

Денисов Александр. Е., *Бумажные денежные знаки РСФСР, СССР и России 1924-2005 г.*, Moscou, 2005.

Зверев 1973 : А.Г. Зверев, *Записки министра (= Carnets d'un ministre)*, Moscou, 1973.

Церевитинов *et al.* 1948 : Ф.В. Церевитинов *et al.*, *Книга о вкусной и здоровой пище (= Le livre de la cuisine savoureuse et saine)*, Moscou, 1948 (3e éd.).

Site web de Goznak https://goznak.ru/about/history/3/ (consulté le 25/10/2020).

Le texte du décret du 15 décembre 1947 est disponible sur le site http://www.libussr.ru/doc_ussr/ussr_4666.htm (consulté le 25/10/2020).

6. Guitard 1963.

Arnaud MANAS*

Conclusions

Hercule = Voltaire. Cette équation économique qui voudrait que la pièce de 10 francs Hercule (1964) soit l'égal du billet de 10 francs Voltaire (1964) est contredite par notre expérience et le sens commun[1]. Si ces deux objets monétaires ont le même pouvoir libératoire à leur émission, beaucoup de points les opposent. Le premier étant le métal contre le papier et ses conséquences : le rond contre le rectangle, la gravure contre le dessin. À ces différences d'apparence s'ajoutent d'autres oppositions plus abstraites comme la comptabilité de l'émission au compte de résultat du Trésor pour les pièces, au bilan de la Banque centrale pour le billet. Cependant, la *summa divisio* se situe dans l'usage social et dans les pratiques quotidiennes : le portefeuille n'est pas le portemonnaie. Comme le note Viviana Zelizer dans *La signification sociale de l'argent*, le marquage (*earmarking*) qui lie entre elles pratiques monétaires et relations sociales est fondamental.

À l'échelle du temps et de la géographie, le champ du billet est beaucoup plus restreint. Cependant, parler de papier, de monnaie fiduciaire et de billets à la SFN permet justement de questionner les concepts et les idées des numismates. C'est pourquoi, il faut absolument remercier Catherine Grandjean, Patrice Baubeau et Jérôme Jambu pour leur audace et leur organisation de cette stimulante journée, ainsi que l'hospitalité de Dominique Antérion à la Monnaie de Paris. Les intervenants doivent aussi être remerciés pour la qualité et l'intérêt de leurs présentations comme l'ont démontré la richesse et la variété des interventions des participants présents ou distants.

Au cours de cette journée d'étude, deux thèmes récurrents sont apparus et méritent d'être approfondis : la pénurie et la confiance.

La première thématique qui traverse toutes les interventions est celui de la pénurie, voire de la disette. Ce rationnement fondamental qui va au-delà de la rareté « naturelle » peut concerner de nombreux aspects de la vie économique : le manque de matière première, de main d'œuvre, de biens ou de métal précieux. L'émergence « spontanée » du billet lorsque le numéraire manque est bien connue. Les billets-cartes à jouer des collections de la Monnaie de Paris présentées par Dominique Antérion au cours de la visite qui a suivi la journée d'étude, sont le prolongement naturel de la monnaie obsidionale.

Les circonstances et les sous-jacents de l'émission d'un billet sur le trésor à la Martinique au cours de la guerre de Sept Ans sont particulièrement éclairants (Jérôme Jambu, « Les colonies à rebours de la métropole : l'émission d'un "billet sur le trésor" à la Martinique en 1759 »). En particulier, le rôle du « quesnaysien » *Paul Mercier de La Rivière* mérite d'être souligné. De même, l'analyse typologique des billets de confiance aveyronnais, créés pour pallier la pénurie de petite monnaie entre 1791 et 1792, permet de mieux comprendre leur statut. Ces papiers émis par des municipalités, des délégataires ou des « usurpateurs » et gagés par des assignats étaient exclus du champ monétaire *stricto sensu* mais relevaient du droit cambiaire comme le révèlent

* Chef du service du Patrimoine historique et des archives de la Banque de France.

1. La valeur numismatique du billet est de l'ordre de 2 à 3 € alors que celle de la pièce est de 20 € du fait de son contenu en argent (25 grammes à 9/10e de fin).

les archives administratives et judiciaires (Louis Pons, « Les billets de confiance en Aveyron. Émissions, usages et régulation des petites monnaies de papier sous la Révolution 1791-1792 »). La comptabilité « en équilibre » de ces billets et l'absence surprenante d'un « culot d'émission[1] » posent d'intéressantes questions qui mériteront d'être creusées. Dans le Japon de la première moitié du XVII^e siècle, l'émission de papier-monnaie dans le Kansai est particulièrement intrigante dans la mesure où cette région était riche en mines d'or et d'argent. Le développement de ce papier monnaie, peu connu, par de riches commerçants semble répondre à la pénurie de monnaies de cuivre et de billon de qualité suffisante (Guillaume Carré, « Les émissions privées de papier-monnaie dans les Japon des Tokugawa – archives de la Maison Tomiyama »).

La question de l'équilibre entre la quantité de billets utilisés ou thésaurisée par les Français et le nombre offert par la Banque de France est au cœur du basculement et de l'assimilation entre la pièce et le billet (Patrice Baubeau, « Une drôle d'espèce : l'assimilation progressive du papier de monnaie à la monnaie de papier - France, 1847-1936 »). Parallèlement, la lutte contre les contrefaçons, c'est-à-dire le contrôle strict de l'offre de billet, apparaît bien comme un processus dynamique pour réduire au maximum la quantité de billets falsifiés. La réponse technologique et l'innovation sont les facteurs clés de cette lutte comme le montrent les recherches entreprises par la Banque de France sur les enduits gras en réponse à l'usage de la lithographie par les faussaires (Mathieu Bidaux, « La sécurité des billets de la Banque de France à l'épreuve de la lithographie »). Pour la production de billets authentiques, les goulots d'étranglement, les vicissitudes politiques ou le manque de main d'œuvre qualifiée peuvent conduire à l'abandon de la production de coupures comme le montre l'exemple du 500 francs Colbert pendant la Seconde Guerre Mondiale (Jean-Claude Camus, « Le billet de 500 francs type 1943 "Colbert" non-émis. Motivations et empêchements »). Le cas des billets de la Banque Industrielle de Chine est symptomatique du déséquilibre entre l'offre de billets et leur couverture métallique. La panique (*run*) consécutive à leur inconvertibilité rappelle l'enjeu de la supervision par les autorités monétaires nationales (Yuquing Zhu, « Papier-monnaie en Chine moderne : les billets bancaires émis par la Banque industrielle de Chine 1913-1921 »). La question de la pénurie de biens dans l'immédiat après-guerre et les motivations politiques montrent bien l'enjeu de l'opération d'échange et de démonétisation entreprise par Staline en URSS et par la IV^e République en France (Michel Muszynski, « Les réformes surprises de l'après-guerre en URSS et en France »).

La seconde thématique est celle de la confiance. Cette problématique, encore plus prégnante pour le billet du fait de l'absence de valeur intrinsèque de son substrat de papier, a été traversée par tous les intervenants. Pour n'en citer que quelques-uns, elle est au centre de la présentation de P. Baubeau puisqu'elle conditionne l'acceptation et l'assimilation entre pièces et billets. De même, tant le texte que le paratexte des billets étudiés par J. Jambu et L. Pons sont particulièrement révélateurs de cet « appel à la confiance » par la promesse d'un remboursement. L'iconographie soigneusement choisie (choix du personnage historique de Colbert pour J.-C. Camus, représentation de divinités japonaises évoquée par G. Carré, illustration de monuments chinois

1. C'est-à-dire le solde entre les billets émis et ceux qui sont effectivement remboursés. Ce solde qui correspond aux billets perdus, conservés ou détruits n'est, en pratique, jamais nul.

célèbres de Y. Zhu, référence à la monnaie tsariste prérévolutionnaire notée par M. Muszynski) poursuit aussi cet objectif tout comme l'innovation technologique (M. Bidaux).

Cette journée numismatico-fiduciaire qui fut en même temps herculéenne et voltairienne, a été un remarquable succès, qui en appelle d'autres. Loin d'être épuisé, le thème du billet et de la monnaie de papier mérite un « match-retour » qui pourrait être organisé en 2021, à la Banque de France par exemple...

Dominique ANTÉRION*, Axelle JANIAK**

Présentation du fonds et perspectives de recherches de la collection de monnaies-papier de la Monnaie de Paris

Voilà bien de l'humour de numismate : tenir une journée d'étude consacrée aux monnaies papier entre les murs de la Monnaie de Paris, organe public officiellement investi de la seule frappe des monnaies métalliques ! On justifiera pourtant pleinement la tenue de cette séance par l'existence même, au sein des collections conservées Quai de Conti, d'exceptionnels ensembles de monnaies papiers. Intégralement récolés en 2017 par Axelle Janiak, alors à l'École des Chartes, sous la direction de Dominique Antérion, responsable des collections, reconditionnés puis numérisés en 2018, ces fonds présentent des points forts qui, pour l'un d'entre eux du moins – les monnaie de nécessité de la Première Guerre Mondiale – permit leur mise en valeur immédiate à travers une exposition liée au centenaire du conflit : « 14-18, la Monnaie ou le troisième front[2] ». En somme un chantier de collections de 26 150 *items* que l'on peut aisément qualifier d'exemplaire.

La collection de monnaies papiers de la Monnaie de Paris en quelques chiffres

- 7 billets au porteur de la Banque Royale du 1er juillet 1720 ;
- 502 monnaies (et assimilées) de la Révolution française (assignats des Domaines Nationaux, mandats territoriaux, emprunts forcés, monnaies de villes etc.) du 29 septembre 1790 au 19 frimaire An 4 (10 décembre 1795) ;
- 61 billets français et apparentés (Banque de France, Trésor colonial, Banque de l'Indochine) ;
- 417 billets de banque étrangers ;
- 21 788 Bons communaux et régionaux des territoires occupés durant la Première Guerre Mondiale (1914 à 1918) ;
- 732 billets de nécessité de la zone libre durant la Première Guerre Mondiale (1914 à 1922) ;

* Responsable des collections et du Médaillier de la Monnaie de Paris.
** Ingénieur d'études au CNRS

2. L'exposition s'est tenue au musée de la Monnaie de Paris du 6 novembre 2018 au 17 mars 2019. Elle présentait en trois parties les mutations générées par la Première Guerre Mondiale dans les paysages monétaires français et allemands. Les commissaires en étaient Dominique Antérion et Axelle Janiak. L'exposition ne donna hélas pas lieu à catalogue. Voir aussi https://www.monnaiedeparis.fr/fr/expositions-temporaires/14-18-la-monnaie-ou-le-troisieme-front.

- 314 notgelds allemands et autrichiens (Schein, Gutschein, Kassenschein etc.) du 13 décembre 1916 au 23 août 1923 ;
- 379 billets de guerre belges du 20 septembre 1914 au 1er octobre 1918 ;
- 681 bons de prisonniers de guerre (bons de cantine, bons de consommation, etc.) ;
- 846 tickets (bon communaux, bons de ravitaillement, tickets de chaise, bons de change) émis durant la Première Guerre Mondiale.

Points fort et raretés de la collection

Le fonds lié à la Première Guerre mondiale ressort en tout premier si l'on considère le nombre considérable d'*items* (plus de 24 000, toutes espèces confondues) mais aussi le fait que la quasi-totalité des communes de la zone occupée pour la quasi-totalité des coupures pour chacune des émissions sont représentées. C'est là un fonds exceptionnel ainsi révélé et qui fait figure de référence au sein des collections publiques. On notera d'ailleurs parmi les billets français de la zone occupée plusieurs coupures ne figurant pas au *Répertoire des billets de nécessité français 1914-1926* signé de Jean René De Mey et Bernard Poindessault (1987). Notamment pour les villes de Bruménont, Cambrai, Carvin, Cerezy, Chauny, Laon ou encore Lille, auxquels nous ajouterons les deux exemplaires de bons de réquisitions de Quiévy. Signalons pour la zone libre, deux épreuves (recto et verso) du billet de nécessité de 1 franc de la Chambre de Commerce de Perpignan du 31 mai 1915 et de nombreux spécimens de la même ville, ainsi que pour Angers, Dijon, Granville, Nîmes, Poitiers, Rennes, Rochefort, La Rochelle. On citera également pour Paris les projets d'émission pour les billets de 50 centimes, 1 franc et deux francs du 6 août 1914 qui comptent parmi les tout premiers à avoir été émis avec ceux de Lyon (1 franc du 14 août 1914) et Limoges (même coupures que Paris, en date du 17 août 1914) également présents dans la collection.

D'importance moindre mais riche de spécimens rares, voire rarissimes, la collection de monnaies révolutionnaires constitue l'autre point fort du fonds de monnaies papier. La plupart des coupures en assignats des Domaines nationaux sont représentés, tant en billets individuels qu'en planches non découpées. S'y ajoutent des éléments plus surprenants tels que :
- les billets de confiances de Saint Maixent imprimés sur cartes à jouer ;
- le projet d'assignat de 25 sols, à la mine de crayon, par Jean-Pierre Droz ;
- l'assignat en soie de Jolivet[3] ;
- la carte d'accès à la Célébration de la Fête de l'Être-Suprême, du 20 prairial an II (8 juin 1794), voulue par Robespierre et orchestrée par J.-L. David, qui eut lieu à Paris au Champ-de-Mars.

Nous ajouterons en marge de cette liste la presse à assignats[4] qui échappa à la destruction des matériels de fabrications d'assignats survenue place Vendôme le 18 février 1796. Il s'agit d'une presse à un coup, dotée d'un mécanisme de numérotation automatique, invention de Richer, qui fut mis en œuvre à partir d'octobre 1793.

3. Weil 2005.
4. Numéro d'inventaire : MACH 000032. Autres numéros : ANCIEN NUMERO 766 / MGPAM : 1594 / N° DE REGISTRE : 27, reg. divers 1, f° 93 (?) [+ n° 28 pour le train numéroteur].

Entrée à l'Hôtel de la Monnaie à l'initiative de l'abbé Rochon membre de la Commission des Monnaies et Assignats, la presse semble avoir ensuite gagné le Conservatoire des Arts et Métiers avant de revenir Quai de Conti en 1854. En effet les registres d'inventaires de la Monnaie[5] mentionnent que la presse provient du CNAM « moyennant l'échange contre des médailles frappées avec les coins de la Commission des Monnaies, 12/4/1854 ». En 1927 la Monnaie en fera de nouveau le dépôt au CNAM avant de la réintégrer en 1988 dans ses collections pour présentation dans le nouveau Musée de la Monnaie (fermé depuis). La presse est aujourd'hui exposée au public à la Cité de l'Économie (CITECO) à Paris.

Si le fonds de billets de banque français fait pâle figure, on soulignera toutefois trois outillages dignes d'intérêt, à savoir trois plaques d'impressions en cuivre reversées à la Monnaie de Paris par la Section Outre-Mer des Archives Nationales le 2 juillet 1973 :

- plaque d'impression d'un billet de 1 000 francs pour la Caisse d'Escompte et de Prêt de l'Isle de Bourbon ;
- plaque d'impression d'un billet de 1 000 francs pour la Banque de la Guadeloupe ;
- plaque d'impression d'un bon de caisse de 1 franc pour le Trésor Colonial.

Concernant les billets étrangers, mentionnons un ensemble significatif de billets asiatiques[6], et parmi eux 105 billets chinois de 1900 à 1965.

De nombreux et généreux donateurs

La quasi-totalité de la collection résulte des dons qui ont été faits à l'Administration des Monnaies et Médailles depuis la fin du XIXe siècle et majoritairement dans l'Entre-deux-Guerres. Parmi ceux versés au fonds révolutionnaire on citera le don Mignot[7] ou, dernier en date, le don Louise Feydit survenu en juillet 2000.

Concernant les fonds liés à la Première Guerre, il ressort plusieurs donateurs de billets allemands et autrichiens : Monsieur Mahatma[8], le baron de Burthe d'Annelet[9], le lieutenant-colonel Gabas, le colonel Debon, le commandant Denis, et l'abbé Poiret. Les monnaies de guerre belges ont fait l'objet de dons du Cabinet de médailles de Bruxelles pour la partie francophone et de Jean-Baptiste Coppieters't Wallant[10] pour

5. Registre Divers 1, f° 93.
6. Janiak 2019.
7. Charles-Joseph-Adolphe Mignot, caissier principal de la Banque de France cité à plusieurs reprises par Achille de Colmont dans son Historique de l'incendie du ministère des Finances (24-30 mai 1871) paru en 1882. Cette identification demande vérification.
8. Né à Bucarest le 17 mars 1873, puis installé à Paris, Hermann Kurtz, prestidigitateur sous le nom de Mahatma rassembla une collection de 38 000 monnaies de guerre (1914-1925) qui furent pour partie exposées à l'Exposition philatélique internationale de Paris du 2 au 12 mai 1925 au pavillon de Marsan du musée du Louvre et récompensée d'une médaille d'or. Elle figure au catalogue sous le numéro 414, classe XXVI, division III, rubrique « Curiosités - Collections de billets et monnaies de guerre ». Il mourra déporté à Auschwitz le 30 septembre 1942. Je remercie Sylvie Juvénal (Monnaie de Paris) d'avoir fait le lien entre notre donateur et Hermann Kurtz.
9. Boulvert 2011 (https://www.troupesdemarine-ancredor.org/documents_de_memoire/hommes-et-destins/lcl-burthe-danneler).
10. Jean-Baptiste Coppieters't Wallant (1875-1956) commissaire des arrondissements de Bruges et d'Ostende de 1906 à 1937. Cette identification demande vérification.

la partie flamande, dons tous deux survenus en 1920. Les donateurs des billets de nécessité français de la zone libre sont également connus. Nous citerons messieurs Ch. Brunswick, de la Durandière, Joseph Puig (qui donnera, en toute logique, une série à peu près complète des billets de Perpignan, pour chacune des coupures, de 1915 à 1922), le commandant Babut de Rosan, grand bienfaiteur de la Monnaie, et plusieurs présidents de Chambres de Commerce, ou encore du Secrétariat général de la Banque d'Algérie.

Concernant les tickets des Camps de prisonniers, ils proviennent pour l'essentiel du ministère de la Guerre, et plus particulièrement, du Service général des prisonniers de guerre. Le reste du fonds émane de plusieurs donateurs privés dont le commandant Denis déjà cité.

Enfin, eu égard aux billets étrangers donnés à la Monnaie, beaucoup l'ont été par le biais des Banques centrales elles-mêmes (Brésil, Corée, Équateur, Irlande, Mauritanie, Venezuela), mais aussi grâce aux intermédiaires que constituaient les ambassades, consulats et autres légations, notamment pour l'Amérique Centrale ; parfois en échange de monnaies métalliques contemporaines comme ce fut le cas avec le Cabinet numismatique de l'Université d'Oslo.

À signaler que, à l'exception des billets de la République Populaire de Chine, la quasi-totalité des quelques cent billets chinois antérieurs à 1949 ont été donnés à la Monnaie par monsieur Guignol, secrétaire d'ambassade de la Mission française au Japon.

La collection en perspectives

Il ressort de ce rapide panorama, que l'historique de la collection et notamment de sa constitution demeure tout entier à faire. Si la Monnaie a honoré en moins de deux ans ses obligations réglementaires de récolement et de mise en accès de la collection, elle entend désormais passer à l'étape suivante en en étudiant les origines et les développements. Cette foison de contacts qui donnèrent lieu à un afflux de dons est-elle le fruit d'une politique interne, volontariste ? Pourquoi l'enrichissement s'est-il à ce point ralenti avec et après la Seconde Guerre Mondiale ? La collection étant désormais parfaitement consultable, nous ouvrons l'opportunité à tout étudiant-chercheur de travailler sur ces questions. Quant à l'enrichissement de la collection, il est l'objectif assigné pour les années à venir, afin que ce fonds retrouve la vitalité voulue semble-t-il par nos prédécesseurs.

Bibliographie

Boulvert 2011 : Y. Boulvert, Jules Louis Charles baron de Burthe d'Annelet (lieutenant-colonel) (1870-1945) Officier, chasseur, naturaliste, *Hommes et destins*, t. XI, 2011, p. 153-158.

Janiak 2019 : A. Janiak, Les monnaies papier asiatiques dans les collections de la Monnaie de Paris, *Journée d'étude de la Société de numismatique asiatique*, Monnaie de Paris, 23 novembre 2019.

Weil 2005 : A. Weil, Les assignats de soie de Jolivet, *RN*, 161, 2005, p. 177-189.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2020

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	28 €
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	37 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD
(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie Corlet